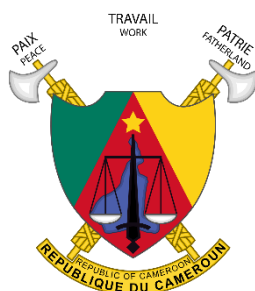


REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CAMEROUN

SECRETARIAT GENERAL

RAPPORT ANNUEL 2021



S.E. PAUL BIYA
Président de la République du Cameroun



M. Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

MOT DU PRESIDENT DU CNEF



M. Louis Paul MOTAZE **Ministre des Finances, Président du CNEF**

L'année 2021 a été marquée par la reprise de la croissance économique mondiale qui s'est établie à 6,1 % contre -3,1 % en 2020, malgré la persistance des effets de la crise sanitaire de la COVID-19. Au plan national, le taux de croissance économique s'est redressé, passant de 0,5 % en 2020 à 3,6 % en 2021 grâce à la vigueur observée dans tous les secteurs d'activité.

Dans ce contexte, l'évolution des activités du système bancaire s'est encore renforcée, avec un accroissement du total bilan de 15,4 %, des dépôts collectés de 15,9 %, des crédits accordés de 9,3 %, et du Produit Net Bancaire (PNB) de 13,6 %. La qualité du portefeuille de crédits s'est améliorée, le taux de créances brutes en souffrance passant de 16,6 % à 14,9 %. S'agissant des établissements financiers, le total bilan a augmenté de 2,0 % et les crédits de 0,8 %. Par contre, les dépôts ont baissé de 1,5 % et le taux de créances brutes en souffrance est revenu de 60,4 % en 2020 à 58,4% en 2021. En termes d'accès aux services financiers, le taux de bancarisation s'est amélioré en ce qui concerne la population adulte en passant de 21,2 % en 2020 à 22,4% en 2021, tandis que la densité du réseau bancaire est restée stable à 1,3 agence pour 100 000 habitants en 2021.

L'accroissement des activités du secteur de la microfinance s'est poursuivi, ainsi que l'amélioration de la qualité de son portefeuille. L'on a enregistré une augmentation du total bilan de 16,4 %, des dépôts de 16,6 %, et des crédits de 19,8%. Le volume des créances brutes en souffrance a augmenté de 15,1 %. Par contre son taux a régressé, revenant de 23,1 % au 31 décembre 2020 à 22,4 % au 31 décembre 2021.

Les activités du secteur des assurances ont été marquées entre autres, par la mise en circulation des nouvelles attestations d'assurance automobile plus sécurisées et la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à 5 milliards.

Au niveau du marché financier, suite à la fusion des deux bourses, les activités enregistrées au niveau des valeurs du Trésor de la CEMAC et du compartiment boursier se sont confortées.

C'est dans cet environnement que, nonobstant les restrictions sanitaires, le CNEF a mis en œuvre son programme d'activités 2021. A cet effet, il a tenu trois sessions, respectivement les 16 février, 09 août et 09 novembre 2021. Le Secrétariat Général quant à lui a exécuté avec satisfaction les actions inscrites dans son programme d'activités, notamment, l'informatisation de la comptabilité du CNEF, l'étude relative à la mise en place d'un fonds de garantie des PME et celle relative à l'élaboration du plan de développement du secteur financier.

En 2022, le CNEF : *i)* finalisera l'étude relative à la mise en place d'un fonds de garantie des PME ; *ii)* poursuivra le déploiement de l'application de calcul et d'archivage du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure auprès des EMF de 2^{ème} et 3^{ème} catégories ; *iii)* parachèvera l'étude relative à l'élaboration du plan de développement du secteur financier ; et *iv)* mettra en place un comparateur des tarifs bancaires au Cameroun.

SOMMAIRE

Mot du Président du CNEF	3
Sommaire	4
Liste des graphiques	6
Liste des encadres	7
Sigles et abréviations	8
I. ORGANISATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER (CNEF)	12
I.1. MISSIONS.....	13
I.1.1. Fonction économique du Comité.....	13
I.1.2. Fonction juridique du Comité.....	14
I.2. ORGANISATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	15
I.2.1. L'organe décisionnel.....	15
I.2.2. Les Comités techniques du Comité National Economique et Financier.....	17
II. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER	21
II.1. OBJECTIFS ASSIGNES AU CNEF.....	22
II.2. SESSIONS DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	23
II.2.1. Session du CNEF du 16 février 2021.....	23
II.2.2. Session du CNEF du 09 août 2021.....	24
II.2.3. Session du CNEF du 09 novembre 2021.....	25
III. ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DU CNEF	26
III.1. SESSIONS DES COMITES TECHNIQUES.....	27
III.2. AUDIENCES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	28
III.3. RÉUNIONS TECHNIQUES.....	28
III.4. SEMINAIRES ET CONFERENCES.....	30
III.5. MISSIONS.....	30
III.6. ADMINISTRATION DES PLATEFORMES DU CNEF.....	30
III.6.1. Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF.....	30
III.6.2. Application TEG.....	34
III.6.3. Répertoire National des Suretés Mobilières (RNSM).....	34
IV NOTES SECTORIELLES REDIGEES PAR LE SECRETARIAT GENERAL	35
IV.1. NOTE SUR LA SITUATION DU SECTEUR BANCAIRE.....	36
IV.1.1. Situation des banques.....	36
IV.1.2. Situation des établissements financiers.....	49
IV.2. EVALUATION DE LA SITUATION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE.....	56
IV.2.1. Cartographie du secteur de la microfinance.....	56
IV.2.2. Intermédiation.....	57
IV.2.3. Transformation.....	65
IV.2.4. Supervision.....	66
V. EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2021	67
ANNEXES :	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Points examinés au cours de la session du 16 février 2021	23
Tableau 2.2 : Points examinés au cours de la session du 09 août 2021	24
Tableau 2.3 : Points examinés au cours de la session du Comité du 09 novembre 2021	25
Tableau 3.1 : Sessions du Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en place d'un Fonds de Garantie des PME au Cameroun	27
Tableau 3.2 : Sessions du Comité de pilotage pour la mise en place d'une plateforme informatique de traitement des opérations comptables CNEF	27
Tableau 3.3: Sessions du Comité en charge de la riposte contre la pandémie du Covid 19.....	27
Tableau 3.4 : Sessions de la Commission de relecture du rapport annuel du CNEF pour l'année 2020	27
Tableau 3.5 : Sessions du Comité du rapport sur la monnaie et crédit du Cameroun	27
Tableau 3.6 : Sessions du Comité en charge de l'examen des dossiers de demandes d'ouverture d'agences et de guichets des établissements de microfinance	28
Tableau 3.7: Sessions du Comité de pilotage chargé du suivi et de la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier du Cameroun.....	28
Tableau 3.8: Session de l'Equipe opérationnelle pour la maîtrise d'ouvrage du simulateur en ligne du TEG	28
Tableau 3.9 : Etat des principales données déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF	31
Tableau 3.10 : Volume de crédits déclarés par les assujettis dans l'application TEG	34
Tableau 3.11 : Statistiques des inscriptions d'avis dans le RNSM par nature de sûreté	34
Tableau 4.1 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire	39
Tableau 4.2. : Evolution du bilan consolidé des banques.....	40
Tableau 4.3 : Situation de la trésorerie des banques au marché monétaire (en milliards).....	41
Tableau 4.4 : Hors-bilan consolidé des banques (en milliards).....	41
Tableau 4.5 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques	42
Tableau 4.6 : Indicateurs d'activité des banques.....	43
Tableau 4.7 : Ventilation des dépôts par nature en milliards	43
Tableau 4.8 : Ventilation des crédits par nature	44
Tableau 4.9 : Présentation des coefficients de transformation du marché bancaire camerounais	45
Tableau 4.10 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2020 et 2021 (en %).....	46
Tableau 4.11 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%).....	47
Tableau 4.12 : Bilan des établissements financiers	52
Tableau 4.13 : Hors-bilan des établissements financiers.....	53
Tableau 4.14 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2020 et 2021 (en %)	54
Tableau 4.15 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%).....	55
Tableau 4.16. : Répartition des agences des EMF par zone	56
Tableau 4.17. : Répartition des agences des EMF par région	57
Tableau 4.18. : Total bilan des EMF (en milliards de FCFA).....	58
Tableau 4.19 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA).....	58
Tableau 4.20 : Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)	58
Tableau 4.21. : Evolution des crédits des EMF (en milliards de FCFA).....	59
Tableau 4.22. : Evolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)	59
Tableau 4.23. : Evolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)	60
Tableau 4.24 : Performance Sociale : Classement des 10 EMF les plus performants sur les 140 évalués en 2021	62
Tableau 4.25: Evolution du ratio de couverture des risques (En %)	62
Tableau 4.26 : Evolution du ratio d'efficacité d'exploitation (en %).....	63
Tableau 4.27 : Evolution du ratio dettes/capitaux propres (en %)	64
Tableau 4.28: Evolution du ratio d'autosuffisance opérationnelle (en %)	65
Tableau 4.29: Evolution du ratio Crédits/dépôts.....	65
Tableau 4.30 : Evolution du ratio Crédits à long et moyen termes/Dépôts à vue	65
Tableau 4.31 : Décisions COBAC relatives aux EMF	66
Tableau 5.1: Matrice d'évaluation du programme d'activités 2021 du CNEF.....	68
Tableau A1 : Répertoire des établissements de crédit immatriculés à fin 2021	70
Tableau A2 : Répartition géographique des agences des banques en 2020 et 2021	72
Tableau A3 : Liste des agences des établissements de microfinance dont l'ouverture a été autorisée en 2021	72
Tableau A4: Liste des EMF immatriculés au CNEF en 2021	73

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 4.1 : Nombre d'agences de banque par région	36
Graphique 4.2 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	37
Graphique 4.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict.....	38
Graphique 4.4 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large.....	38
Graphique 4.5 : Répartition des dépôts	44
Graphique 4.6 : Ventilation des crédits par nature	45
Graphique 4.7 : Réseau des établissements financiers par région en 2020 et 2021	51
Graphique 4.8 : Répartition des EMF agréés par zones rurale et urbaine	56
Graphique 4.9 : Répartition géographique des établissements de microfinance	57

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1.1 : Présentation des membres du Comité National Economique et Financier au 31 décembre 2021 ...	16
Encadré 1.2 : Organigramme du Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier au 31 décembre	20
Encadré 3.1 : Plateforme informatique du CNEF	32
Encadré 4.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure	48
Encadré 4.2: Présentation des principaux ratios prudentiels COBAC	49
Encadré 4.3 : Poids du secteur de la microfinance dans le secteur financier	60

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEP	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée
AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AFI	Amicale Finance S.A.
AFIB	ACE Finance of Business
ANEMCAM	Association Nationale des Établissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Cameroun
APESA	African Private Equity anDd Saving
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
CAMCCUL	Cameroon Cooperative Credit Union League
CAMED	Caisse Mutuelle Évangélique pour le Développement
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAPEF	Chambre d'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'Activité des Etablissements de Microfinance
CBC	Commercial Bank of Cameroun
CCA	Crédit Communautaire d'Afrique
CCC PLC	Community Credit Cooperative Limited
CCEC	Caisse Camerounaise d'Épargne et de Crédit
CCEFI	Caisse d'Épargne et de Financement
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CCM	Caisses Communautaires des Montagnes
CCPC	Crédit Coopératif Participatif du Cameroun
CDC BOMTOK	Crédit de Développement Communautaire du Cameroun de BOMTOK
CDS	Crédit du Sahel S.A
CEC	Caisse d'Épargne du Credit
CECAW	Cooperative d'Épargne et de Credit des Artisans du Wouri
CECIC	Crédit et Épargne pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Cameroun
CEFA	Caisse d'Épargne et de Financement en Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPI	Caisses d'Épargne Populaire et d'Investissement
CERBER	Système de Collecte d'Exploitation et de Restitution aux Banques des États réglementaires
CFC	Crédit Foncier du Cameroun

CIFOPE	
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CITEF	City Trust Credit Fund
CMDC	Crédit Mutuel du Centre SA
CNEF	Comité National Economique et Financier
COBAC	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
COMECI	Compagnie Équatoriale pour l’Épargne et le Crédit d’Investissement
CONADIE	Compagnie Nationale pour le Développement de l’initiative Economique
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l’Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
CT	Court Terme
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCFM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DSF	Déclaration Statistique et Fiscale
EC	Etablissements de Crédit
EMF	Établissement de Microfinance
EN	Extrême Nord (Région)
ES	Est (Région)
EUF	Express Union Finance
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FH	Financial House
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FIGEC	La Financière Générale d’Épargne et de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FNG	Fosic Nkap Ngon SA
FNM	Fonds National de la Microfinance
FOCEP	Fonds Camerounais d’Epargne pour le Progrès
FODEC	Fonds de Développement de l’Epargne et du Crédit du Cameroun
GAB	Guichet Automatique de Banque
GECEFIC	La Générale de Caisses pour l’Épargne et le Financement au Cameroun
GIC	Groupement Inter Communautaire
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l’Afrique Centrale
IDE	Investissement Direct Etranger
IDEV	Société d’Investissement pour le Développement
INS	Institut National de la Statistique
IPSF	Indice des Prix des Services Financiers
KFC	Kingston Financial Crédit
LIT	Littoral (Région)
LT	Long Terme
MC2	Mutuelle Communautaire de Croissance
MIGEC	Société Coopérative d’Initiation à la Gestion d’Épargne et du Crédit du Cameroun SA

MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MIX	Microfinance Information Exchange
MT	Moyen Terme
MUGFIC	Mutual Guarantee Financing Company Plc
MUFID	Mutuelle Financière de Développement
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
NO	Nord (Région)
NOFIA	Nouvelle Financière Africaine
NW	North West (Région)
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OU	Ouest (Région)
PADMIR	Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale
PA-SNFI	Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMEAA	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises Agricoles et Agroalimentaires
PNB	Produit Net Bancaire
RIC	Rural Investment Credit
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
RECCUCAM	Renaissance Cooperative Credit Union in Cameroun
RNSM	Répertoire National des Sûretés Mobilières
S.A	Société Anonyme
SBMG	Service Bancaire Minimum Garanti
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SCE	Société Camerounaise d'Équipement
SCEC	Société Camerounaise d'Épargne et de Crédit SA
SEND	Solde des Engagements Non Décaissés
SFI	Société Financière Internationale
SFMR	Société de Fianacement du Monde Rural
SGC	Société Générale Cameroun
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOFINA	Société Financière Africaine

SOFINED	Société Financière et d'Épargne pour le Développement
SRC	Société de Recouvrement des Créances du Cameroun
SW	South West (Région)
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TDM	Taux Débiteur Maximun
TDR	Termes De Références
TEG	Taux Effectif Global
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TOPROC	Tourism Promoters Saving and Loans Cooperative Finance
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TU	Taux d'Usure
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Express Union
UFC	Univers Finances Cameroon
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
UNICS	Unity Cooperative Society

**I. ORGANISATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE
ET FINANCIER (CNEF)**

I.1.MISSIONS

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019, portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers dans la CEMAC, « *les Comités Nationaux Economiques et Financiers sont des organes consultatifs nationaux en matière monétaire, bancaire et financière. A ce titre, ils peuvent : i) émettre des avis ; ii) formuler des recommandations ; iii) mener des études ; iv) et de manière générale, accomplir toutes autres missions en rapport avec leurs attributions* ».

Ainsi, pour accomplir ces missions, les Comités Nationaux Economiques et Financiers en abrégé CNEF, ont deux (02) grandes principales fonctions, l'une à vocation économique prévue par les articles 8, 9, 16, 17, 18 et 19 du règlement supra, et l'autre à vocation juridique, prévue par les articles 10, 11, 12 et 13 dudit texte.

I.1.1. Fonction économique du Comité

Selon l'article 8 « le CNEF étudie et propose au Ministère en charge de la monnaie et du crédit toutes les mesures à caractère général propres à :

- assurer la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ;
- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- favoriser l'inclusion financière ;
- améliorer l'accessibilité, la lisibilité et la compréhension des informations destinées aux consommateurs de services financiers ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

L'article 9 quant à lui dispose que « les CNEF sont chargés des questions liées à l'évolution du secteur financier et, plus particulièrement, des relations entre la clientèle et les établissements de crédit, les sociétés de financement, les établissements de paiement, les établissements de microfinance, les sociétés d'assurances, les sociétés de bourse et les sociétés de gestion de portefeuille.

A ce titre, le CNEF :

- élabore et propose au Ministère en charge de la monnaie et du crédit, à la BEAC, à la COBAC et à la COSUMAF des plans d'actions pour l'amélioration de l'accès aux services financiers de qualité et le développement des marchés de capitaux ;
- veille particulièrement à l'éducation financière, en coordination avec les autorités nationales, tout en s'assurant que les informations destinées aux consommateurs de services financiers sont accessibles, lisibles et compréhensibles.

Assure, conformément à la réglementation en vigueur, d'une part, la médiation dans les litiges entre les établissements de crédit, les sociétés de financement, les établissements de paiement, les établissements de microfinance, les sociétés d'assurances, les sociétés de bourse et les

sociétés de gestion de portefeuille et, d'autre part, entre ces établissements et société et leurs clientèles respectives ».

I.1.2. Fonction juridique du Comité

Les fonctions juridiques du Comité National Economique et Financier sont définies dans les dispositions des articles 10, 11 et 12.

A cet effet, l'article 10 dispose que « Dans le cadre de ses attributions et sous réserve des compétences de la Banque Centrale ou de la COBAC, les CNEF peuvent être consultés sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit, de microfinance et de paiement ainsi que des sociétés d'assurances visant notamment :

- les conditions d'implantations des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures d'agences et de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'article 11 quant à lui stipule que « A l'initiative des Ministères en charge de la monnaie et du crédit, les CNEF peuvent être consultés sur :

- les projets de Règlements et Décisions édictés par la BEAC, la COBAC ou la COSUMAF ou tout autre organisme agissant dans un domaine relevant de leur champ de compétence ;
- les orientations de la politique du crédit ainsi que le financement des programmes économiques ;
- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par les Etats et les administrations publiques ;
- le comportement financier des agents non financiers ;
- les interventions financières des Etats, directes ou indirectes, telles que les prises ou cessions de participations publiques, subventions, avantages fiscaux et octroi de garantie. »

Par ailleurs, pour l'article 12, « les CNEF peuvent être consultés par les Ministères en charge de la monnaie et du crédit sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'ils prennent ou octroient en vertu de la réglementation bancaire dans la CEMAC, sous réserve des attributions relevant de la compétence de la COBAC» et enfin, l'article 13 prévoit que les CNEF sont habilités à attribuer des numéros d'inscription aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés. Ceci étant, outre, l'agrément qui est indispensable pour exercer l'activité d'établissement de crédit, de microfinance et de

paiement, ces établissements sont tenus de solliciter un numéro d'inscription dans le registre spécial du CNEF.

I.2. ORGANISATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

Pour l'exécution de ses missions, le CNEF est composé :

- d'un organe décisionnel ;
- des Comités techniques ;
- d'un organe exécutif (le Secrétariat Général).

I.2.1. L'organe décisionnel

Le Comité est présidé par le Ministre en charge de la monnaie et du crédit (Ministre des Finances), tandis que la vice-présidence est assurée par le Ministre en charge des affaires Economiques (Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire), et le cas échéant par le Ministre en charge de l'Industrie (Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique). Le Directeur National de la Banque des États de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Comité est composé des membres suivants :

- le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale ;
- le Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) ;
- le Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ou son représentant ;
- le Directeur Général de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) ou son représentant ;
- le Responsable du Dépositaire central du marché financier de l'Afrique Centrale ou son représentant ;
- le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- les représentants de l'Etat au Comité de Politique Monétaire ;
- deux membres nommés par le Gouvernement du pays ;
- un membre désigné par le Conseil Economique et Social ou tout autre organe en tenant lieu ;
- le Directeur Général en charge de la Statistique ou le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique
- le Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'Investissement ou son représentant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse, le cas échéant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de gestion de portefeuille ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Paiement, le cas échéant ;
- le Président de l'association des Consommateurs des services bancaires et financiers ;

- le Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- le représentant des Bureaux d'informations sur le crédit, le cas échéant ;
- deux membres désignés par les chambres consulaires (Agriculture, Commerce et Industrie, etc.) ;
- un représentant des universités et centres de recherches désigné par le Président du CNEF.

Encadré 1.1 : Présentation des membres du Comité National Economique et Financier au 31 décembre 2021

Président :	Louis Paul MOTAZE , Ministre des Finances
Vice-président :	ALAMINE OUSMANE MEY , Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Les autres membres :	<p>Gabriel DODO NDOKE, Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique</p> <p>ABBAS Mahamat TOLLI, Gouverneur de la BEAC</p> <p>Dieudonné EVOU MEKOU, Vice-Gouverneur de la BEAC</p> <p>HALILOU YERIMA Boubakary, Secrétaire Général de la COBAC</p> <p>NAGOUM YAMASSOUM, Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centre (COSUMAF)</p> <p>Zacharie NGOUMBE, Représentant du Conseil Economique et Social</p> <p>Adolphe NOAH NDONGO, Conseiller Technique à la Présidence de la République</p> <p>ASSIGA ATEBA, Conseiller Technique au Premier Ministère</p> <p>Sylvester MOH TANGONGHO, Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire au Ministère des Finances</p> <p>Roger TSAFACK NANFOSSO, membre représentant les Universités et Centres de Recherches</p> <p>Jean Claude NGBWA, Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)</p> <p>Joseph TEDOU, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS)</p> <p>Martin Paul MINDJOS MOMENY, Président de la Chambre d'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage (CAPEF)</p> <p>Alphonse NAFACK, Président de l'APECCAM</p> <p>Christophe EKEN, Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA)</p> <p>Thierry KEPEDEN, Président de l'ASAC</p> <p>Célestin TAWAMBA, Président du GICAM</p> <p>Gabriel NGAKOUMDA, membre du Comité de Politique Monétaire (CPM)</p> <p>NFORM SHEY, Président de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM)</p> <p>ABOUBAKAR SALAO, Représentant du Dépositaire central du marché financier de l'Afrique Centrale</p> <p>Jean Bernard BOUGUEN, Représentant de l'Association des consommateurs des services bancaires et financiers</p>
Secrétaire Général :	Blaise Eugène NSOM , Directeur National de la BEAC

I.2.2. Les Comités techniques du Comité National Economique et Financier

Selon les dispositions de l'article 25 du règlement ci-dessus mentionné, « les CNEF peuvent créer en leur sein des Comités techniques, dont ils fixent la composition et des attributions. (...) ». Pour ce faire, trois (03) Comités ont été créés au sein du CNEF. Il s'agit des :

I.2.2.1. Comité des Etudes Economiques et Financières, chargé des études économiques et financières

Ce Comité est composé de :

- **Président** : Le Président du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM).
- **Membres** :
 - le représentant du Ministère des Finances (MINFI) ;
 - le représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
 - le représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ;
 - l'Adjoint au Directeur National de la BEAC en charge de la coordination des activités du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le Chef de Service en charge du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Services Centraux-BEAC) ;
 - le représentant du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
 - le représentant de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
 - le représentant de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
 - le représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) ;
 - le représentant de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts (CAPEF) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
 - le représentant de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances (ASAC) ;
 - toute autre personne en raison de ses compétences.

I.2.2.2. Comité de la Réglementation, chargé des études sur la réglementation bancaire

Ce Comité est composé de :

- **Président** : Le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) au Ministère des Finances.
- **Membres** :
 - l'Adjoint au Directeur National de la BEAC en charge de la coordination des activités du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le représentant du Ministère des Finances ;
 - le représentant du Ministère de la Justice ;
 - le représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
 - le représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ;
 - le représentant de la Chambre des Comptes ;
 - le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Services Centraux-BEAC) ;
 - le représentant du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
 - le représentant de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
 - le représentant de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
 - le représentant du Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM) ;
 - le représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) ;
 - le représentant de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts (CAPEF) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
 - le représentant de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances (ASAC) ;
 - le Chef de Service en charge du Secrétariat Général du CNEF ;
 - toute autre personne en raison de ses compétences.

I.2.2.3. Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit, chargé de l'élaboration du Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier

Ce Comité est composé de :

- **Président** : le Directeur National de la BEAC.
- **Membres** :
 - l'Adjoint au Directeur National de la BEAC en charge de la coordination des activités du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le représentant du Ministère des Finances (MINFI) ;
 - le représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
 - le représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ;
 - le représentant de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
 - le représentant de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun ;
 - le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Services Centraux de la BEAC) ;
 - le représentant du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale;
 - le Chef de Service en charge du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le représentant de la Direction Nationale des Assurances au Ministère des Finances ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances ;
 - le représentant de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM).

A ces Comités techniques, il faut ajouter une Commission d'Arbitrage mise en place dans le cadre de l'Arrêté n° 000005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti.

I.2.3. Le Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier

Le Secrétariat Général du Comité est l'organe exécutif du CNEF. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du CNEF.

Pour ce faire, le Secrétariat Général du CNEF est structuré comme ci-après, en cinq (05) sections :

- Section Comptabilité et Gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Économie et Statistique ;
- Section Juridique ;
- Section Informatique et Communication.

Encadré 1.2 : Organigramme du Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier au 31 décembre 2021

Secrétaire Général :	Blaise Eugène NSOM, Directeur National de la BEAC
1^{er} Adjoint au Directeur National de la BEAC	Achille ZOGO NKADA
Chef de Service :	Robert Christian Serge MEBENGA M'ENAM
Coordonnateur des sections :	Félix FAHA, Chef de Division
Section Comptabilité et Gestion :	Alfred ASHU, Comptable
Section Banque et Finance :	Joseph EVAGLE DIME, Économiste, Chef de Section Sonia WANKO, Économiste Cécile Sandrine ALIGUI, Analyste financier Doris Hortense ADA, Analyste financier Franck Sigfried ABATE EDI'I, Analyste financier
Section Économie et Statistique :	Gaston DIKWE, Ingénieur Statisticien, Chef de Section Sylvia ABAH ABOMO, Agent Administratif Christophe Raoul BESSO, Economètre
Section juridique :	Jean Parfait BEKONO MBASSA, Juriste, Chef de Section René Christian MBIDA ONANA, Analyste financier
Section Informatique et Communication :	Georges Yannick KEEDI GOUIFFE, Ingénieur Informaticien, Chef de Section Herman Albert MEKONTSO TCHINDA, Ingénieur Informaticien

II. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

II.1. OBJECTIFS ASSIGNES AU CNEF

Les activités du CNEF s'articulent autour des neuf (09) objectifs stratégiques suivants :

Objectif Stratégique n° 1 : Etudier et proposer toutes mesures à caractère général de nature à : (i) assurer la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ; (ii) stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ; (iii) favoriser l'inclusion financière ; (iv) améliorer l'accessibilité, la lisibilité et la compréhension des informations destinées aux consommateurs de services financiers ; (v) optimiser l'allocation des ressources internes de l'Etat pour la réalisation des objectifs économiques ; (vi) renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier et en perfectionner l'organisation des méthodes:

Objectif Stratégique n° 2 : Emettre des avis sur (i) les projets de Règlements et Décisions édictés par la BEAC, la COBAC ou la COSUMAF ou tout autre organisme agissant dans un domaine relevant de leur champ de compétence ; (ii) les orientations de la politique du crédit ainsi que le financement des programmes économiques ; (iii) les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ; (iv) le comportement financier des agents non financiers et (v) les interventions financières des Etats, directes ou indirectes, telles que les prises ou cessions de participations publiques, subventions, avantages fiscaux et octroi de garanties.

Objectif Stratégique n° 3 : Produire des avis sur les projets d'actes législatifs ou réglementaires relatifs à l'activité des établissements de crédit et de microfinance et de paiement ainsi que des sociétés d'assurances visant notamment : (i) les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures d'agences et guichets ; (ii) les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ; (iii) la publication des comptes de ces établissements ; (iv) les conditions de concurrence et (v) l'organisation des services communs à ces professions :

Objectif Stratégique n° 4 : Fournir des avis sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations que prend ou octroie le Ministère en charge de la monnaie et du crédit en vertu de la réglementation bancaire dans la CEMAC, sous réserve des attributions relevant de la compétence de la COBAC.

Objectif Stratégique n° 5 : Immatriculer les établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés, mettre à jour et publier les listes de ces structures aux journaux officiels.

Objectif Stratégique n° 6 : Créer et administrer les fichiers nationaux sur les sûretés mobilières et immobilières ainsi que les tarifs des services bancaires.

Objectif Stratégique n° 7 : Calculer et publier, suivant les modalités fixées par la BEAC, les taux effectifs globaux et seuils d'usure moyens nationaux ainsi que l'indice des prix des services financiers conformément à la réglementation y afférente en zone CEMAC.

Objectif Stratégique n° 8 : Produire le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission, destinés au Président de la

République, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée Nationale, au Président du Conseil Economique et Social, au Chef du Gouvernement et à tous les membres du CNEF.

Objectif Stratégique n° 9 : Produire et publier des rapports annuels sur l'évolution des pratiques bancaires en matière de tarification des services financiers ainsi que des rapports périodiques d'études sur le secteur financier, des outils pédagogiques d'information sur les frais bancaires et services financiers, afin de garantir leur lisibilité et leur comparabilité.

II.2. SESSIONS DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

Au cours de l'année 2021, le CNEF a tenu trois sessions les 16 février, 09 août, et 09 novembre 2021. Les sujets examinés et les résolutions y afférentes se déclinent comme ci-après :

II.2.1. Session du CNEF du 16 février 2021

Les points examinés au cours de la session du 16 février 2021 sont présentés dans le tableau 2.1 suivant :

Tableau 2.1 : Points examinés au cours de la session du 16 février 2021

Points examinés	Résolutions
Procès-verbal de la Session du Comité National Economique et Financier du 09 novembre 2020	Le Comité a adopté le procès-verbal, sous réserve de l'intégration des observations formulées par les membres.
Note sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions	Le Comité a pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions au 31 janvier 2021.
Note de conjoncture économique du Cameroun	Le Comité a pris acte du rapport sur la conjoncture économique du Cameroun.
Evaluation du programme d'activités de l'année 2020	Le Comité a pris acte de l'évaluation du programme d'activités de l'année 2020, et a recommandé l'inscription d'une note sur la situation du marché financier, à l'ordre du jour des prochaines réunions du CNEF.
Programme d'activités du CNEF pour l'année 2021	Le Comité a adopté le programme d'activités du CNEF pour l'exercice 2021, et a recommandé au Secrétaire Général de : <ul style="list-style-type: none"> - compléter le tableau de présentation des activités en précisant les indicateurs de performance et les objectifs cibles, pour en améliorer l'appréciation ; - inscrire dans les activités à mener au cours de l'exercice 2021, une réflexion sur l'évolution des nouveaux métiers de la banque, à la faveur des technologies disruptives marquées par l'entrée des opérateurs de téléphonie mobile et des start-ups innovantes dans l'offre des services financiers et bancaires au Cameroun.
Projet de Budget du CNEF	Le Comité a adopté son budget pour l'exercice 2021, arrêté en ressources et en emplois à FCFA 736 182 145.
Note sur les établissements de crédit	Le Comité a pris acte de la note sur les établissements de crédit.

Note sur la situation du marché monétaire	Le Comité a pris acte de la note sur la situation du marché monétaire.
---	--

Source : CNEF

II.2.2. Session du CNEF du 09 août 2021

Les points examinés au cours de la session du 09 août 2021 sont présentés dans le tableau 2.2 suivant :

Tableau 2.2 : Points examinés au cours de la session du 09 août 2021

Points examinés	Résolutions
Procès-verbal de la session du CNEF 16 février 2021	Le Comité a adopté le procès-verbal de sa session du 16 février 2021.
Mise en œuvre des résolutions antérieures	Après examen de l'état d'avancement des résolutions, et constatant la contribution du secteur bancaire au financement de l'économie, le Comité a recommandé au Secrétaire Général du CNEF de retirer de la liste des recommandations, celle demandant à l'APECCAM d'approfondir la réflexion sur un éventuel cahier de charges auquel les banques seront assujettis dans le cadre de l'agrément qui leur est octroyé.
Rapport d'étape du Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en place d'un fonds de garantie des PME au Cameroun	Le Comité a pris acte du rapport d'étape du Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en place d'un fonds de garantie des PME au Cameroun et du modèle de Fonds proposé, et a recommandé au Secrétaire Général de : <ul style="list-style-type: none"> - Convoquer le Comité de pilotage dédié afin d'ajuster le modèle de fonds proposé, en contextualisant entre autres, les dimensions relatives au niveau des risques à couvrir, à la tarification des risques et aux mécanismes de mise en jeu des garanties ; - transmettre sous quinzaine au Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le rapport ainsi actualisé pour saisine de la Banque Mondiale.
Rapport sur la monnaie, le crédit et le fonctionnement du système financier-année 2020	Le Comité a adopté le rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au Fonctionnement du Système Financier pour l'année 2020, et a recommandé au Secrétariat Général de le transmettre au Ministre des Finances, Président du CNEF pour suite de la procédure.
Rapport annuel du CNEF pour l'exercice 2020	Le Comité a adopté le Rapport annuel du CNEF pour l'exercice 2020, et recommandé au Secrétariat Général de le publier.
Situation des contributions au budget du CNEF au 06 août 2021	Le Comité a pris acte de la situation des contributions au budget du CNEF au 06 août 2021 et a : <ul style="list-style-type: none"> - fixé le délai de versement des contributions des établissements de crédit et de microfinance au 31 mars de chaque année ; - recommandé au Secrétaire Général du CNEF de veiller au strict respect de ce délai par les contributeurs concernés, et de saisir le Directeur National de la BEAC aux fins de procéder au débit d'office des comptes des établissements de crédit et de microfinance ne s'étant pas acquittés de leurs contributions.

Source : CNEF

II.2.3. Session du CNEF du 09 novembre 2021

Au cours de la session du 09 novembre 2021, les points suivants ont été examinés :

Tableau 2.3 : Points examinés au cours de la session du Comité du 09 novembre 2021

Points examinés	Résolutions
Procès-verbal de la session ordinaire du 09 août 2021	Le Comité a adopté le procès-verbal de sa session du 09 août 2021, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l' Afrique Centrale.
Etat de mise en œuvre des résolutions des précédentes sessions	Le Comité a pris acte de l'état de mise en œuvre des résolutions des précédentes sessions, et a recommandé au Secrétaire Général du CNEF pour les prochaines sessions : <ul style="list-style-type: none"> - d'indiquer les dates des sessions au cours desquelles les résolutions ont été prises ; - de revoir la présentation de l'état de mise en œuvre des résolutions en établissant clairement la différence entre la matrice d'évaluation et celle afférente à l'état d'avancement.
Note sur la conjoncture économique au Cameroun	Le Comité a pris acte du rapport sur la conjoncture économique au Cameroun. Au cours de cette session, le Comité a recommandé au Secrétaire Général du CNEF de proposer au Gouvernement de mener des réflexions relatives à la mise en place d'une banque d'investissement pour les besoins de financements de long terme.
Note sur la situation des établissements de crédit pour la période allant de juin à août 2021	Le Comité a pris acte de la note sur la situation des établissements de crédit pour la période allant de juin à août 2021.
Note d'informations sur la situation du marché monétaire de mai à août 2021, la situation du marché financier de l'Afrique centrale au 30 septembre 2021, et de l'état de mise en œuvre au Cameroun au 19 octobre 2021, de l'indice composite des activités économiques	Le Comité a pris acte des notes d'information sur : <ul style="list-style-type: none"> - la situation du marché monétaire de mai à août 2021 ; - la situation du marché financier de l'Afrique centrale au 30 septembre 2021 ; - l'état de mise en œuvre au Cameroun au 19 octobre 2021, de l'indice composite des activités économiques.

Source CNEF

III. ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DU CNEF

III.1. SESSIONS DES COMITES TECHNIQUES

Sous la coordination du Secrétaire Général, les activités menées par les comités techniques au cours de l'année 2021 sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 3.1 : Sessions du Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en place d'un Fonds de Garantie des crédits des PME au Cameroun

Sessions	Points examinés
Session du 06 janvier 2021	Adoption du chronogramme des travaux.
Sessions des 06 et 08 juillet 2021	Examen du projet de rapport de haut niveau de la Banque Mondiale.
Session du 20 août 2021	Suite de Examen du projet de rapport de haut niveau de la Banque Mondiale.

Tableau 3.2 : Sessions du Comité de pilotage chargé de la mise en place d'une plateforme informatique de traitement des opérations comptables au CNEF

Sessions	Points examinés
Session du 25 mars 2021	Examen de la nomenclature comptables, et examen du schéma des écritures du CNEF.
Session du 12 octobre 2021	Présentation de l'application informatique par la société EXPERT3DEV.
Session du 25 novembre 2021	Evaluation de la mise en œuvre des recommandations de la session du COFIL du 12 octobre 2021.

Tableau 3.3: Sessions du Comité en charge de la riposte contre la pandémie du Covid 19

Sessions	Points examinés
Session du 20 avril 2021	Adoption du canevas et du chronogramme des travaux.
Session du 10 juin 2021	Exposés des différentes contributions, débats, adoption des propositions des mesures additionnelles.

Tableau 3.4 : Sessions de la Commission de relecture du rapport annuel du CNEF pour l'année 2020

Sessions	Points examinés
Session du 09 juin 2021	Examen du projet du rapport annuel 2020.
Session 11 juin 2021	Validation du projet du rapport annuel 2020.

Tableau 3.5 : Sessions du Comité du rapport sur la monnaie et le crédit du Cameroun

Sessions	Points examinés
Session du 1 ^{er} mars 2021	Répartition des tâches entre les membres du Comité et définition d'un calendrier d'exécution des travaux.
Session du 07 mai 2021	Examen du projet de rapport sur la monnaie et le crédit de l'année 2020.
Session du 28 mai 2021	Examen et validation du projet de rapport.

Tableau 3.6 : Sessions du Comité en charge de l'examen des dossiers de demandes d'ouverture des agences et guichets des établissements de microfinance

Sessions	Points examinés
Session du 05 octobre 2021	Examen des dossiers de de la Générale de Caisses pour l'Epargne et le Financement au Cameroun (GECEFIC), la Caisse d'Epargne et de Crédit du Cameroun (CEC), de Crédit Du Sahel (CDS), et de La Régionale d'Epargne et de Crédit (La Régionale).
Session 04 novembre 2021	Examen du dossier de demande d'autorisation d'ouverture d'agence de CCM.

Tableau 3.7: Sessions du Comité de pilotage chargé du suivi et de la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier du Cameroun

Sessions	Points examinés
Session de 14 octobre 2021	Adoption du canevas et du chronogramme des travaux
Session de 02 décembre 2021	présentation de la note méthodologique révisée

Tableau 3.8: Session de l'Equipe opérationnelle pour la maitrise d'ouvrage du simulateur en ligne du TEG

Sessions	Points examinés
Session du 30 juillet 2021	Examen du cahier de charges

III.2. AUDIENCES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

08-10-2021 : Audience du Secrétaire Général, accordée au Président de l'Association des Consommateurs des Services Bancaires et Financiers du Cameroun. Les travaux portaient sur la présentation de ladite association.

08-10-2021 : Audience du Secrétaire Général, accordée à M. Thierry PAPILLON, Expert en crédit-bail de la Société Financière Internationale (SFI). Les échanges portaient sur la prise d'opinions des acteurs du système financier camerounais sur la situation du crédit-bail.

III.3. RÉUNIONS TECHNIQUES

23-02-2021 : Réunion de restitution des résultats provisoires des travaux des consultants du cabinet PHB Développement, assistant à la maitrise d'ouvrage du projet d'élaboration de Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de la CEMAC.

23-02-2021 : Réunion d'évaluation du niveau d'exécution de l'étude sur le développement de la crypto-monnaie et des activités du système pyramidal de ponzi au Cameroun.

05-03-2021 : Réunion au siège du Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PA-SNFI).

11-03-2021 : Réunion entre le Secrétariat Général du CNEF et Grand Impex Trading LTD, une société de droit privé des Emirats Arabe Unis, qui est la promotrice du programme « World Dream Investment ».

19-03-2021 : Réunion entre le CNEF et le Réseau Parlementaire en charge de la promotion des assurances et des banques. Ce réseau sollicite l'assistance de la BEAC sur le plan technique, financier et pour le développement d'un réseau parlementaire sous régional des assurances et des banques.

19-03-2021 : Réunion du Comité de Pilotage du Programme d'appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PA-SNFI).

25-05-2021 : Réunion sur l'avant-projet de décret sur les conditions d'exercice des intermédiaires en opérations de banque.

26-05-2021 : Réunion sur le paiement des intérêts courus sur les créances titrisées de Banque Atlantique Cameroun.

27-05-2021 : Réunion de concertation avec l'ANEMCAM sur la contribution des EMF au budget du CNEF.

03-06-2021 : Réunion sur la problématique du refinancement des établissements de microfinance par la banque centrale.

10-06-2021 : Réunion du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration d'une politique nationale du crowdfunding au Cameroun.

10-06-2021 : Réunion Comité chargé d'identifier les mesures additionnelles de soutien au secteur privé à prendre par le secteur monétaire, bancaire et financier dans le cadre de riposte contre la pandémie de la Covid-19.

02-07-2021 : Visioconférence entre avec une équipe de la Banque Mondiale relative à un diagnostic de la situation socioéconomique du Cameroun de 2016 à 2020.

27-07-2021 : Réunion sur l'avant-projet de décret sur les conditions d'exercices des intermédiaires en opérations de banque.

07-09-2021 : Réunion du Comité de relecture de l'avant-projet de loi régissant le secret bancaire au Cameroun. La séance de travail s'est tenue au Ministère des finances.

21-09-2021 : Réunion sur le projet de création de la Société de Financement du Monde Rural SA (SFMR).

01-11-2021 : Participation à l'atelier de programmation annuelle du réseau U3M.

05-11-2021 : Réunion de restitution des résultats provisoires de l'étude diagnostique du mécanisme de connexion des EMF à la plateforme informatique du CNEF (CASEMF et CREMF) menée par le Cabinet Cabinet Horus Finance, Assistant Technique International du PA-SNFI dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante 2C du Programme TRANSFAGRI.

III.4. SEMINAIRES ET CONFERENCES

28/29-09-2021 : Atelier de validation du draft de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive pour l'horizon 2022-2026 à Ebolowa.

06/22-2021 : Participation au séminaire CIFOPE intitulé « Compétences Managériales et leadership ».

28-11 au 04-12- 2021 Participation à l'atelier sur le projet de refonte de la Centrale des Risques bancaires de la BEAC à Douala.

III.5. MISSIONS

Au cours de l'année 2021, les équipes du CNEF ont effectué plusieurs travaux et contrôles auprès des assujettis. Il s'agit notamment des travaux suivants des :

17 janvier au 20 mars 2021 : Contrôle de vraisemblance du TEG des établissements de crédit et des établissements de microfinance de 2^{ème} catégorie pour le compte du 2^{ème} semestre 2020.

08 mars au 04 avril 2021 : Collecte des données sur le secteur de la microfinance à fin décembre 2020.

09 au 15 mai 2021 : Déploiement de la plateforme informatique du CNEF à CamCCUL.

07 juin au 02 juillet 2021 : Contrôle de cohérence des données télé-déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF et la CREMF.

02 août au 25 septembre 2021 : Contrôle de vraisemblance des TEG du 1^{er} semestre 2021 et détermination des taux d'usure applicables au 2^{ème} semestre 2021.

31 octobre au 21 novembre 2021 : Appui à la mise en place d'un dispositif de calcul du TEG à la BICEC et la SCB.

III.6. ADMINISTRATION DES PLATEFORMES DU CNEF

III.6.1. Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

Au cours de l'année 2021, le Secrétariat Général du CNEF a continué de suivre l'alimentation de la plateforme par les établissements assujettis. Au 31 décembre 2021, le nombre d'établissements couverts par la plateforme a été de 142 établissements télé-déclarants, soit 15 banques, 04 établissements financiers, la CAMPOST, et 122 EMF (dont 76 de 1^{ère} catégorie, 42 de 2^{ème} catégorie et 04 de 3^{ème} catégorie).

C'est ainsi que le nombre de comptes ouverts dans les livres des établissements de crédit et de microfinance télé-déclarés dans la plateforme est passé de 12 293 068 en 2020 à 12 935 713 en 2021, soit une augmentation de 5,2 %. Celui des comptes Mobile Money télé-déclaré dans la même plateforme est passé de 4 991 684 en 2020 à 5 952 724 en 2021 (+19,3 %), représentant en moyenne

46 % des comptes ouverts télé-déclarés dans la plateforme. Les comptes clôturés ont augmenté entre 2020 et 2021, passant de 1 036 361 à 1 106 148, soit une progression de 6,7 %.

En ce qui concerne les incidents de paiement, le stock déclaré par les établissements assujettis a été de 176 532 en 2021 contre 165 525 en 2020, soit une augmentation de 6,6 %. En valeur, les incidents de paiement ont atteint 568,5 milliards en 2021 contre 535,7 milliards en 2020, soit une augmentation de 6,1 %.

S'agissant des DSF des entreprises, les établissements assujettis ont déclaré 99 DSF en 2021, portant ainsi le stock à 989 DSF, soit une progression de 11,1 % par rapport au stock enregistré au 31 décembre 2020.

Tableau 3.9 : Etat des principales données déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

Modules	Types de données	2020	2021	Variations	
				Absolue	Relative (%)
CIP	Nombre de comptes ouverts	12 293 068	12 935 713	642 645	5,2
	Dont comptes Mobile Money	4 991 684	5 952 724	961 040	19,3
	Nombre de comptes clôturés	1 036 361	1 106 148	69 787	6,7
	Nombre d'incidents de paiement	165 525	176 532	11 007	6,6
	Valeur des incidents de paiement (en milliards F CFA)	535,7	568,5	33	6,1
	Nombre de concours	17 488 065	21 393 509	3 905 444	22,3
	Nombre de créances en souffrance	4 937 524	6 143 418	1 205 894	24,4
FIBANE	Nombre de DSF des entreprises	890	989	99	11,1
CASEMF	Nombre de DSF des EMF	1 534	1 820	286	18,6

Encadré 3.1 : Plateforme informatique du CNEF

La plateforme informatique du CNEF comprend six modules qui interagissent entre eux, à savoir :

- 1) **La Centrale des Incidents de paiements (CIP)**, qui centralise, agrège et diffuse tous les incidents de paiement enregistrés par tous les établissements de crédit et de microfinance, notamment : incidents de paiement sur chèques, lettres de change et billets à ordre ; les chèques et cartes irréguliers ; les interdictions bancaires d'émettre des chèques ou de se faire délivrer une carte de paiement ; les interdictions judiciaires d'émettre des chèques ou de se faire délivrer une carte de paiement ; les mains levées d'interdictions judiciaires, etc.
- 2) **Le Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE)** qui enregistre les données comptables et financières des entreprises télé-déclarées par les assujettis permettant d'apprécier leurs performances, financières opérationnelles et managériales. Il s'agit notamment des informations d'ordre général sur les entreprises (capital social, objet, dirigeants, associés, chiffres d'affaires, bilans, etc.), les crédits accordés, les engagements bancaires des dirigeants, les incidents bancaires, etc.
- 3) **Le Cadre d'analyse et de suivi des Etablissement de microfinance (CASEMF)** qui centralise les états financiers des établissements de microfinance et permet d'évaluer et d'analyser leurs performances opérationnelles, financières et sociales ;
- 4) **La Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance (CREMF)**, qui collecte des informations sur les crédits accordés à leur clientèle par les établissements de crédit et de microfinance. Les assujettis peuvent ainsi consulter, lors de l'analyse d'un dossier de crédit, les informations sur l'encours des crédits du demandeur sur l'ensemble du système financier ainsi que sur le statut de chacune des créances (saines ou en souffrance).
- 5) **Le Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM)**, qui centralise les données des sûretés mobilières légales, conventionnelles et judiciaires qui garantissent les crédits accordés par les établissements de crédit et de microfinance.

L'accès aux informations centralisées dans la plateforme informatique du CNEF se fait de manière sécurisée via un interface web (<https://cnefcameroun.cm>), suivant les modalités ci-après :

- sans accord préalable, pour les services habilités de la BEAC, de la COBAC, des établissements de microfinance, et des établissements de crédit ;
- sur requête adressée au Secrétaire Général du CNEF, pour les autorités judiciaires, les administrations à vocation juridique, économique ou financière dont une liste est établie par le Ministre des Finances ;
- sur saisine du Secrétaire Général du CNEF pour toute personne recensée dans la plateforme, et uniquement pour les informations la concernant.

Pour le cas spécifique du RNSM, toute personne physique ou morale intéressée peut consulter les données centralisées. La consultation se fait par l'intermédiaire d'un bordereau de recherche accessible en ligne sur le site web du CNEF, à partir du ou des noms(s) et prénom(s) de l'emprunteur ou du constituant de la sûreté mobilière. La consultation peut également s'effectuer à partir de la description du ou des biens constituant la sûreté mobilière.

- 6) **L'application de calcul et d'archivage du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'usure**, qui permet de déterminer les coûts réels des crédits qui sont accordés par les établissements assujettis à leur clientèle et de déterminer les seuils d'usure applicables au Cameroun.

Intérêt de la plateforme

Modules	Pour le système financier National	Pour les personnes physiques et morales	Pour les établissements assujettis
CIP	Restauration de la confiance du public envers les moyens de paiement scripturaux (chèques, lettres de change, billets à ordre, etc.) et sanctions pour les manquements constatés dans leur usage ;	Règlement des transactions par les moyens de paiement scripturaux plus sécurisés que la monnaie fiduciaire.	Crédibilisation des instruments de paiement qu'ils mettent à la disposition de leur clientèle et amélioration de leurs processus KYC
CREMF	Réduction des asymétries d'information entre les prêteurs et les emprunteurs et diminution des risques de défaut en mettant à la disposition des Banques et EMF des informations sur tous les engagements des demandeurs de crédit envers le système financier.	Limitation du surendettement et des défauts de paiement	Amélioration des décisions d'octroi de crédits avec un outil additionnel d'aide à la décision.
RSNM	Augmentation du financement des PME à travers une meilleure mobilisation de suretés mobilières	Amélioration de l'accès au crédit pour les PME et particuliers qui ne disposent pas de garanties immobilières	Meilleure appréciation du risque sur les suretés mobilières et augmentation des crédits octroyés aux PME
Application TEG	Amélioration du financement de l'économie à travers la baisse du coût du crédit et limitation du surendettement	Obtention des crédits à des meilleurs taux d'intérêt et limitation du surendettement à travers des taux usuriers	Garantie de sincérité des coûts de crédits et de non franchissement du taux d'usure lors de l'octroi des crédits
FIBANE	Amélioration du financement des entreprises, à travers la disponibilité d'informations certifiées sur leurs données comptables et financières, ainsi qu'une meilleure connaissance de leur management	Gage de bonne gestion à travers la diffusion des données comptables des entreprises et de leurs indicateurs financiers	Connaissance du profil de risque des entreprises bénéficiaires des crédits
CASEMF	Evaluation des performances opérationnelles et financières des EMF pour une meilleure appréciation des risques de défaut et de faillite	Réduction des risques de contrepartie pour les clients des EMF	Amélioration des performances opérationnelles et managériales à travers les rapports périodiques d'évaluation établis par le CNEF

III.6.2. Application TEG

L'application TEG a permis d'archiver les statistiques sur les TEG des crédits octroyés par les établissements de crédit et les EMF de 2^{ème} catégorie au cours de l'année 2021. Les établissements couverts par l'application au 31 décembre 2021 sont les 15 banques en activité, 4 établissements financiers et 21 EMF de 2^{ème} catégorie.

Ainsi, le volume de crédits déclarés par les banques à travers l'application a été de 4 464,2 milliards en 2021, soit respectivement 1 837,2 milliards et 2 627,0 milliards au premier semestre et au second semestre 2021. Les établissements financiers ont déclaré 52,7 milliards de crédits en 2021 (26,5 milliards au 1^{er} semestre et 26,2 milliards au 2^{ème} semestre 2021), tandis que les EMF de 2^{ème} catégorie en ont déclaré 173,2 milliards (85,7 milliards au 1^{er} semestre et 87,5 milliards au 2^{ème} semestre 2021).

Tableau 3.10 : Volume de crédits déclarés par les assujettis dans l'application TEG (en milliards de FCFA)

Etablissements	1 ^{er} semestre 2021	2 ^{ème} semestre 2021	Année 2021
Banques	1 837,2	2 627,0	4 464,2
Etablissements financiers	26,5	26,2	52,7
EMF de 2 ^{ème} catégorie	85,7	87,5	173,2

Source : CNEF

III.6.3. Répertoire National des Suretés Mobilières (RNSM)

Suite au lancement de la campagne de vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF, le nombre d'avis inscrits dans le Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM) a connu une progression très remarquable. Ainsi, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, le nombre d'avis inscrits est passé de 2 031 à 2 607 (+576), soit de 483,4 milliards à 1 509,9 milliards en valeur. Toutefois, seulement 23 établissements assujettis dont 12 banques, 8 établissements de microfinance et 3 établissements financiers, avaient déjà procédé à la reprise de leurs données à fin décembre 2021 dans cette nouvelle base. Les banques CITI et UBA ont déclaré n'avoir pas dans leurs livres des biens mobiliers pris en garantie de prêts.

Tableau 3.11 : Statistiques des inscriptions d'avis dans le RNSM par nature de sûreté

Nature de la sûreté	2020		2021		Variations			
	Montant (en millions F CFA)	Nombre d'avis inscrits	Montant (en millions F CFA)	Nombre d'avis inscrits	Absolues		Relatives (%)	
					Montant	Nombre	Montant	Nombre
Nantissement	284 914,4	600	1 204 526,26	922	919 611,8	322	322,76	53,6
Gage	162 665,9	739	255 645,69	930	92 930,1	191	57,1	25,8
Crédit-bail	35 391,9	588	49 306,73	651	13 914,8	63	39,3	10,7
Privilèges	381,7	68	381,7	68	-	-	-	-
Droit de rétention	83,8	32	83,8	32	-	-	-	-
Reserve de propriété	2,3	4	2,3	4	-	-	-	-
Total	483 439,9	2 031	1 509 946,3	2 607	1 026 456,8	576	212,3	28,3

Source : CNEF

**IV NOTES SECTORIELLES REDIGÉES PAR LE SECRETARIAT
GENERAL**

Au cours de l'année 2021, le Secrétariat Général a produit des notes sur la situation des établissements de crédit et les établissements de microfinance.

IV.1. NOTE SUR LA SITUATION DU SECTEUR BANCAIRE

IV.1.1. Situation des banques

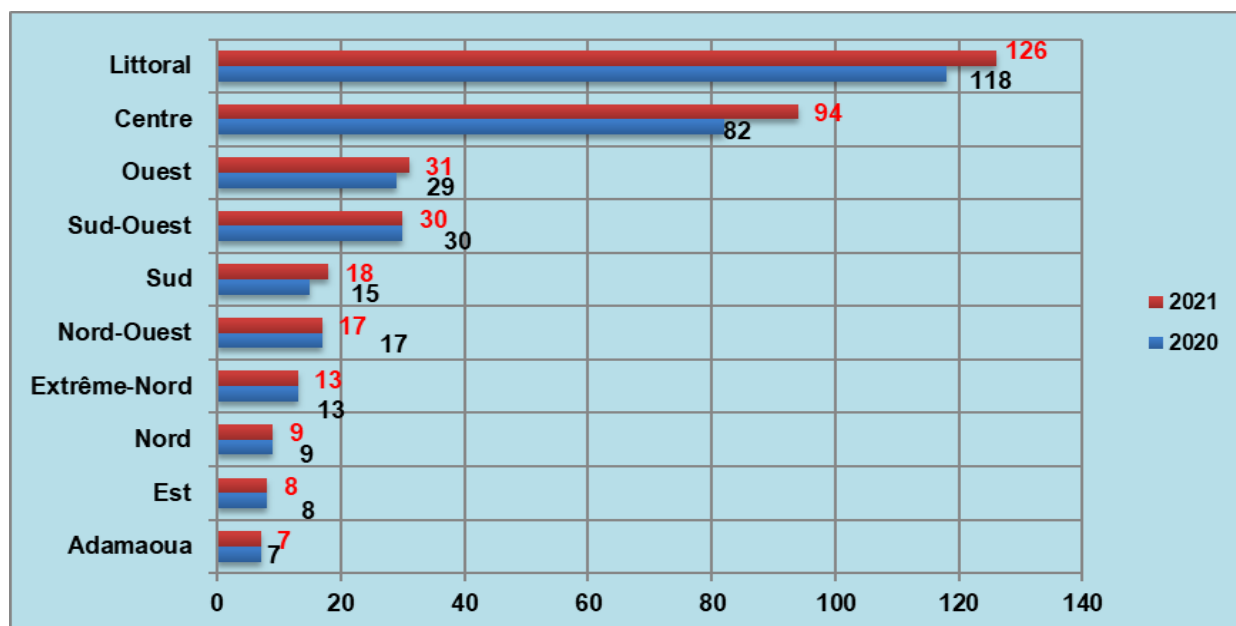
Au 31 décembre 2021, le Cameroun comptait seize (16) banques et trois cent cinquante (350) agences pour un total bilan de 8 087 milliards. Le montant des dépôts est de 6 258,6 milliards pour un montant de crédits de 3 764,8 milliards.

IV.1.1.1. Cartographie

IV.1.1.1.1. Réseau bancaire

Sur le plan de la couverture géographique, les régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2021, avec 125 et 92 points de vente respectivement, soit 62 % du total du. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 30 et 31 agences, tandis que celle du Sud compte 18 agences, et celles du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 17 et 13 agences. Les régions les moins loties sont celles du Nord (9 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences).

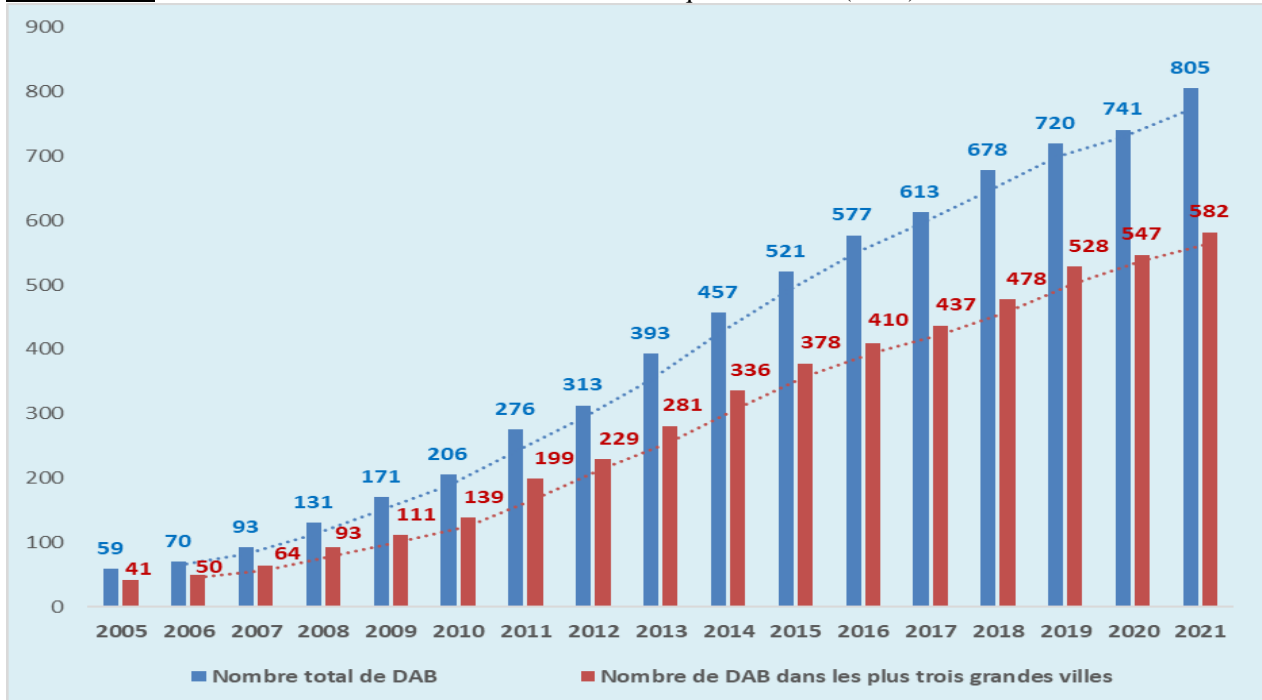
Graphique 4.1 : Nombre d'agences de banque par région



Source : CERBER

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 741 en 2020 à 805 en 2021, soit un accroissement de 8,6 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 72,3 % de ces DAB.

Graphique 4.2: Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNEF, déclarations des banques

IV.1.1.1.2 Bancarisation

Depuis 2016, à travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Comité National Economique et Financier calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation est le rapport entre le nombre d'individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois), et la population (population totale, population adulte, population active, etc.).

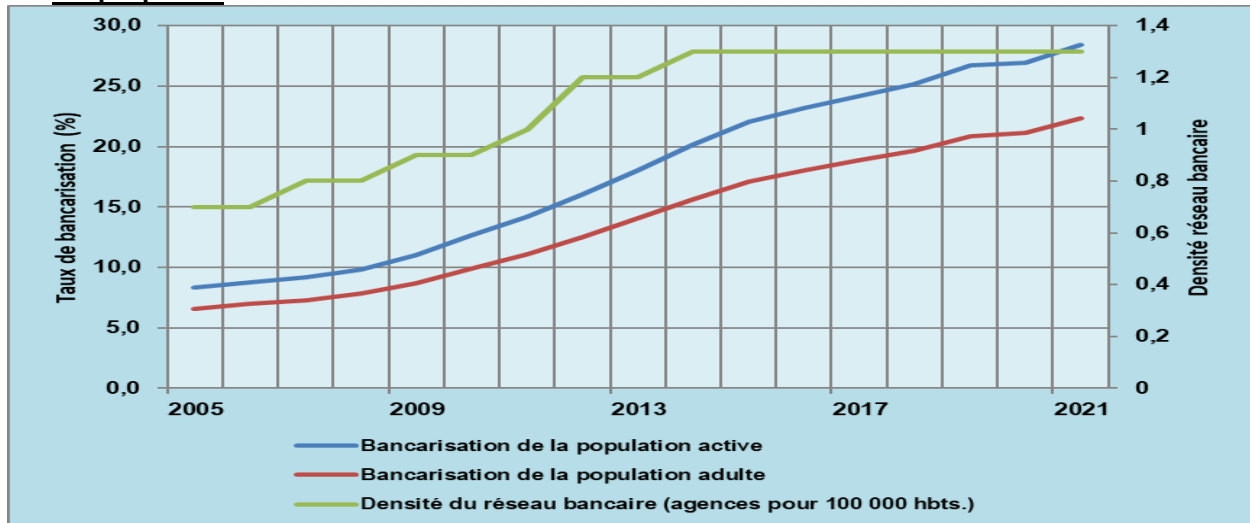
La densité du réseau bancaire, quant à elle, est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au sens strict (en se limitant aux comptes bancaires) et au sens large (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories, ainsi que quelques établissements de première catégorie, le CNEF a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict connaît une évolution croissante depuis quinze ans comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 4.3. Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict

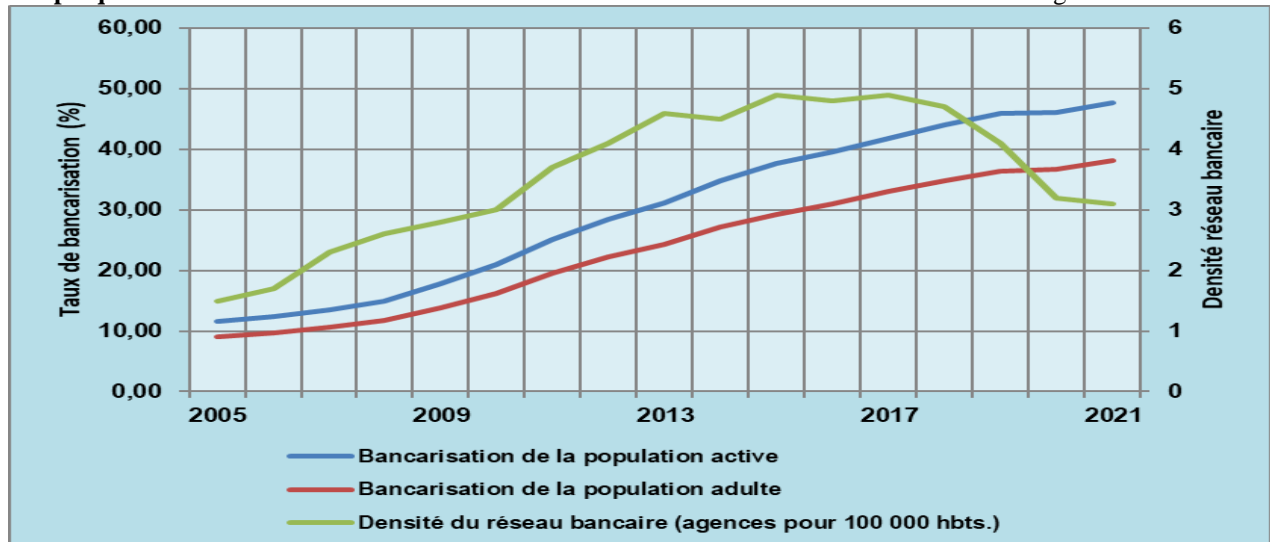


Source : CNEF

En 2021, la bancarisation au sens strict de la population active s’est relativement améliorée. Elle a atteint 28,4 % contre 26,9 % en 2020, soit une progression de 1,5 point. Celle de la population adulte s’est également améliorée, en passant de 21,2 % en 2020 à 22,4 % en 2021, soit une progression de 1,2 point. La densité du réseau bancaire quant à elle est restée stable à 1,3 agence pour 100 000 habitants en 2021.

Au sens large, ces indicateurs ont également évolué de façon croissante au cours de la même période. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

Graphique 3.4. Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNEF

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active a atteint 47,7 % en 2021 contre 46,2 % en 2020, soit une amélioration de 1,5 point. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 36,8 % en 2020 à 38,1 % en 2021, soit une progression de 1,3 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part est restée quasiment stable entre 2020 et 2021, se situant à 3,1 agences pour 100 000 habitants contre 3,2 agences pour 100 000 habitants en 2020.

Tableau 4.1 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	22,0	17,1	1,3
2016	23,2	18,0	1,3
2017	24,2	18,9	1,3
2018	25,2	19,6	1,3
2019	26,7	20,9	1,3
2020	26,9	21,2	1,3
2021	28,4	22,4	1,3
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, CAMPOST, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	37,63	29,3	4,9
2016	39,65	30,9	4,8
2017	41,74	33,0	4,9
2018	44,06	34,9	4,7
2019	45,90	36,4	4,1
2020	46,18	36,8	3,2
2021	47,74	38,1	3,1

Source : CNEF

IV.1.1.2. Intermédiation

Au 31 décembre 2021, Afriland First Bank, SGC, BICEC et SCB restent les banques les plus importantes du système bancaire national en termes d'activité. En effet, à cette date, ces quatre établissements totalisent 53,0 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 54,0 % du total des crédits, et 53,0 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2020 et 2021.

IV.1.1.2.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 le total de bilan des banques a augmenté de 15,4 %. A l'actif, cet accroissement résulte en grande partie de la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+640,6 milliards), des opérations avec la clientèle (+ 321,2 milliards) et des valeurs immobilisées (+99,9 milliards). Au passif, il s'explique par l'augmentation des opérations avec la clientèle (+ 859,8 milliards), des opérations de trésorerie et interbancaires (+116,3 milliards) et des capitaux permanents (+ 88,8 milliards).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille de crédits, les créances nettes en souffrance ont fortement régressé, grâce notamment à une évolution de l'activité économique plus favorable que l'année précédente, et aux mesures d'accompagnement et d'assouplissement prises par les pouvoirs publics aux plans national et sous régional. Elles sont revenues de 152,1 (4,4%) à 64,5 milliards (1,7%) (+40,9 milliards), soit une baisse de 57,6 %. Le taux de créances brutes en souffrance qui reste élevé, a également régressé, revenant de 16,6 en 2020 à 14,9 % en 2021.

Tableau 4.2. : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en milliards F CFA)		Variation	
	2020	2021	Relative (%)	Absolue (milliards F CFA)
Sommes déductibles des capitaux permanents	130,5	111,4	-14,6	-19,1
Valeurs immobilisées	561,9	661,8	17,8	99,9
<i>dont Immobilisations financières</i>	335,3	397,1	18,4	61,8
Opérations avec la clientèle	3 443,7	3 764,8	9,3	321,2
Crédits à long terme	87,4	118,3	35,3	30,8
Crédits à moyen terme	1 860,3	2 120,4	14,0	260,1
Crédits à court terme	965,2	1 134,1	17,5	168,9
Créances nettes en souffrance	152,1	64,5	-57,6	-87,5
Comptes débiteurs de la clientèle	329,3	282,7	-14,2	-46,6
Autres sommes dues par la clientèle	9,2	6,8	-26,7	-2,5
Valeurs non imputées	9,5	7,6	-20,4	-1,9
Créances rattachées	30,6	30,5	-0,5	-0,2
Opérations diverses	160,5	194,2	21,0	33,7
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 714,2	3 354,8	23,6	640,6
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	1 376,5	1 873,2	36,1	496,7
Total du bilan actif	7 010,7	8 087,0	15,4	1 076,3
PASSIF	(en milliards F CFA)		Variation	
	2019	2020	Relative (%)	Absolue (milliards F CFA)
Capitaux permanents	833,0	921,8	10,7	88,8
<i>dont fonds propres</i>	696,9	767,2	10,1	70,3
Opérations avec la clientèle	5 398,8	6 258,6	15,9	859,8
Comptes de dépôts à régime spécial	434,1	463,9	6,8	29,7
Comptes de dépôts à terme	705,9	813,9	15,3	108,0
Comptes créditeurs à vue	3 853,2	4 476,5	16,2	623,3
Autres comptes créditeurs	386,0	479,5	24,2	93,5
Dettes rattachées	19,5	24,8	26,8	5,2
Opérations diverses	288,4	299,8	4,0	11,4
Opérations de trésorerie et interbancaires	490,5	606,8	23,7	116,3
Total du bilan passif	7 010,7	8 087,0	15,4	1 076,3

Source : CERBER

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le volume des titres inscrits à l'actif des banques commerciales a augmenté de 36,1 % en 2021, après une hausse de 37,6 % en 2020, ce qui reflète le maintien de l'intérêt des banques pour ce mode de financement direct.

Au passif, les capitaux propres et les dépôts collectés par les banques ont une fois de plus augmenté sous une approche strictement comptable, avec des hausses de 70,3 et de 859,8 milliards respectivement.

Concernant la situation de trésorerie des banques présentée dans le tableau 3.3, l'on observe que celle-ci a augmenté de 74,3% entre 2020 et 2021, passant de 888 milliards au 31 décembre 2020 à 1547,98 milliards en décembre 2021. Cette hausse de la liquidité à vue des banques au 31 décembre 2021 est due à l'augmentation des facultés d'avances disponibles (augmentation du portefeuille des titres publics des banques) de 412,5 %, passant de 136 milliards en 2020 à 697 milliards en 2021.

Tableau 4.3 : Situation de la trésorerie des banques au marché monétaire (en milliards)

	31 décembre 2020	31 décembre 2021	Variation (%)
Trésorerie disponible	888	1547,98	74,3%
Solde des Comptes courants	752	876,97	16,6%
Facultés d'avances disponibles	136	697	412,5%
Utilisation des facultés d'avances	64	93,59	46,2%

Source : BEAC/Marché monétaire

IV.1.1.2.2. Hors-bilan

Les opérations avec la clientèle et les opérations avec les correspondants ont augmenté de 12,9% et 35,4%, contre des hausses de 1,5% et 13,6% respectivement en 2020.

Les autres engagements et les opérations en devise ont quant à eux régressé, avec des baisses de 58,7 % et 17,9 %, contre une hausse de 51,7 % et une baisse de 55,2 % respectivement l'année précédente.

Tableau 4.4 : Hors-bilan consolidé des banques (en milliards)

Libellé poste	<i>(en milliards F CFA)</i>			
	2020	2021	Glissement annuel en volume	Glissement annuel (en %)
Opérations avec les correspondants	872,1	1 181,0	35,4	308,9
Engagements sur ordre des correspondants	271,4	291,1	7,3	19,7
Engagements reçus des correspondants	600,7	889,9	48,1	289,2
Opérations avec la clientèle	4341,2	4 900,7	12,9	559,5
Engagements sur ordre de la clientèle	1188,1	1 268,5	6,8	80,4
Engagements reçus de la clientèle	3153,1	3 632,2	15,2	479,1
Gages	556,2	539,2	-3,1	-17,0
Avals et cautions reçues de la clientèle	558,9	556,7	-0,4	-2,1
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	197,3	422,9	114,4	225,6
Autres garanties reçues de la clientèle	1003,1	1 076,6	7,3	73,6
Engagements de crédit-bail	77,1	93,1	20,7	16,0
Redevances de crédit-bail restant à courir	6,2	5,3	-15,3	-1,0
Engagements reçus de la clientèle	68,9	87,1	26,4	18,2
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	1,4	0,1	-92,1	-1,3
Comptes de régularisation	0,6	0,6	0,0	0,0
Opérations en devises	45,0	37,0	-17,9	-8,1
Opérations de change au comptant	9,5	13,1	37,3	3,5
Opérations de change à terme	45,0	23,6	-47,6	-21,5
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,1	0,0	-53,8	0,0
Compte d'ajustement sur devises	0,2	0,3	17,3	0,0
Autres engagements	3557,8	1 470,0	-58,7	-2 087,8
Engagements du marché monétaire	85,6	165,5	93,3	79,9
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	449,3	384,5	-14,4	-64,7
Engagements douteux	677,6	860,0	26,9	182,4
Différés ordinateur	2345,3	59,9	-97,4	-2 285,4

Source : CERBER

IV.1.1.2.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 13,6 % en 2021, contre 3,9 % en 2020. Cette hausse est imputable à l'amélioration des marges sur opérations financières (+45,3 milliards), des marges sur opérations avec la clientèle (+21,5 milliards), et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+3,0 milliards).

Suite à celle-ci, le résultat courant a augmenté de 12,5 milliards, contre une baisse de 10,7 milliards en 2020.

Au final, avec un résultat exceptionnel de 0,4 milliard et un impôt sur le résultat de 26,5 milliards, le résultat net des banques est passé de 84,9 à 105,4 (+ 20,5 milliards), soit une hausse de 24,1 % en glissement annuel.

Tableau 4.5 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

	<i>(en milliards)</i>			
	2020	2021	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-4,2	-2,5	-40,6	1,7
Produits sur opérations de trésorerie	10,2	12,9	25,6	2,6
Charges sur opérations de trésorerie	14,4	15,3	6,5	0,9
Marges sur opérations financières	81,6	125,1	53,3	43,5
Produit des ressources permanentes	84,9	128,1	50,9	43,2
Intérêts sur ressources permanentes	3,3	2,9	-10,5	-0,3
Marges sur opérations clientèle	203,8	225,4	10,6	21,5
Produits des opérations avec la clientèle	275,4	299,1	8,6	23,7
Charges des opérations avec la clientèle	71,6	73,7	3,0	2,2
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	6,4	9,3	46,9	3,0
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	42,0	47,2	12,3	5,2
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	35,7	37,9	6,1	2,2
Marge sur opérations diverses	149,7	139,7	-6,7	-10,0
Produits des opérations diverses	1 409,7	869,8	-38,3	-539,9
Charges sur opérations diverses	1 260,0	730,1	-42,1	-529,9
Produit Net Bancaire	437,4	497,1	13,6	59,7
Résultat Brut d'Exploitation	197,7	227,1	14,9	29,4
Dotations aux provisions	75,2	91,1	21,1	15,8
Pertes sur créances irrécouvrables	3,6	4,6	27,9	1,0
Résultat courant	119,0	131,5	10,5	12,5
Résultat exceptionnel	-7,6	0,4	-105,7	8,1
Résultat intermédiaire	111,3	131,9	18,5	20,6
Impôt sur le résultat	26,4	26,5	0,4	0,1
Résultat net	84,9	105,4	24,1	20,5

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2021 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 4.6 : Indicateurs d'activité des banques

Banques	<i>(en milliards F CFA)</i>				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	49,1	2,0	771,8	642,2	292,6
SCB	10,5	6,4	702,1	562,2	360,7
SGC	12,5	15,7	1 199,5	961,3	580,4
STD BK	10,0	-1,6	296,3	251,8	84,5
AFBK	50,0	23,6	1 508,3	1 188,3	793,3
CBC	16,5	3,4	528,2	339,3	331,2
CITIBANK	10,0	4,1	179,1	132,7	63,9
ECOBANK	10,0	10,6	512,6	364,6	198,3
UBC	20,0	1,9	129,1	77,9	5,6
NFC-BANK	6,1	2,9	163,5	109,6	65,1
UBA	10,0	20,0	630,7	514,8	220,2
BAC	23,9	1,9	574,2	466,8	277,8
BGFIBANK	20,0	8,2	424,5	247,3	299,2
BC-PME	20,0	-0,2	42,6	11,8	24,7
CCA BANK	13,8	6,6	424,4	388,1	167,3
TOTAL	282,4	105,4	8 087,0	6 258,6	3 764,8

Source : CERBER

IV.1.1.3. Transformation

Au 31 décembre 2021, les banques ont reçu les dépôts d'un montant de 6 258,6 milliards., constitués de 71,5 % de dépôts à vue (Comptes créditeurs à vue), de 13,0% de dépôts à terme, de 7,4 % de dépôts à régimes spécial, et de 7,7 % des autres comptes créditeurs.

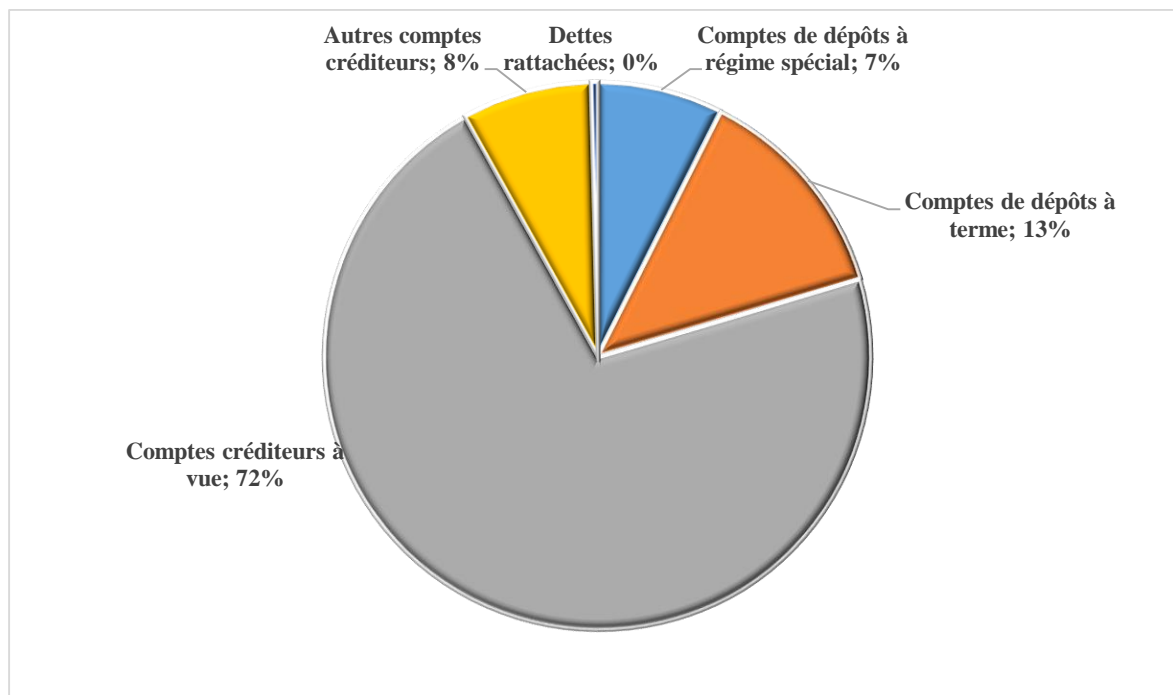
Tableau 4.7 : Ventilation des dépôts par nature en milliards

Types de dépôts	2020	2021	Ecart (%)	Parts/Comptes (%)
Comptes de dépôts à régime spécial	434,1	463,9	6,8	7,4
Comptes de dépôts à terme	705,9	813,9	15,3	13,0
Comptes créditeurs à vue	3 853,2	4 476,5	16,2	71,5
Autres comptes créditeurs	386,0	479,5	24,2	7,7
Dettes rattachées	19,5	24,8	26,8	0,4
TOTAL DEPOTS	5 398,8	6 258,6	15,9	100,0

Sources : CERBER

Cette épargne ainsi constituée représente la part la plus importante des ressources bancaires disponibles pour l'allocation des crédits sur le marché domestique.

Graphique 4.5 : Répartition des dépôts



Source : CERBER

Les ressources bancaires ainsi constituées ont permis de financer l'économie camerounaise à hauteur de 3 764,8 milliards au 31 décembre 2021.

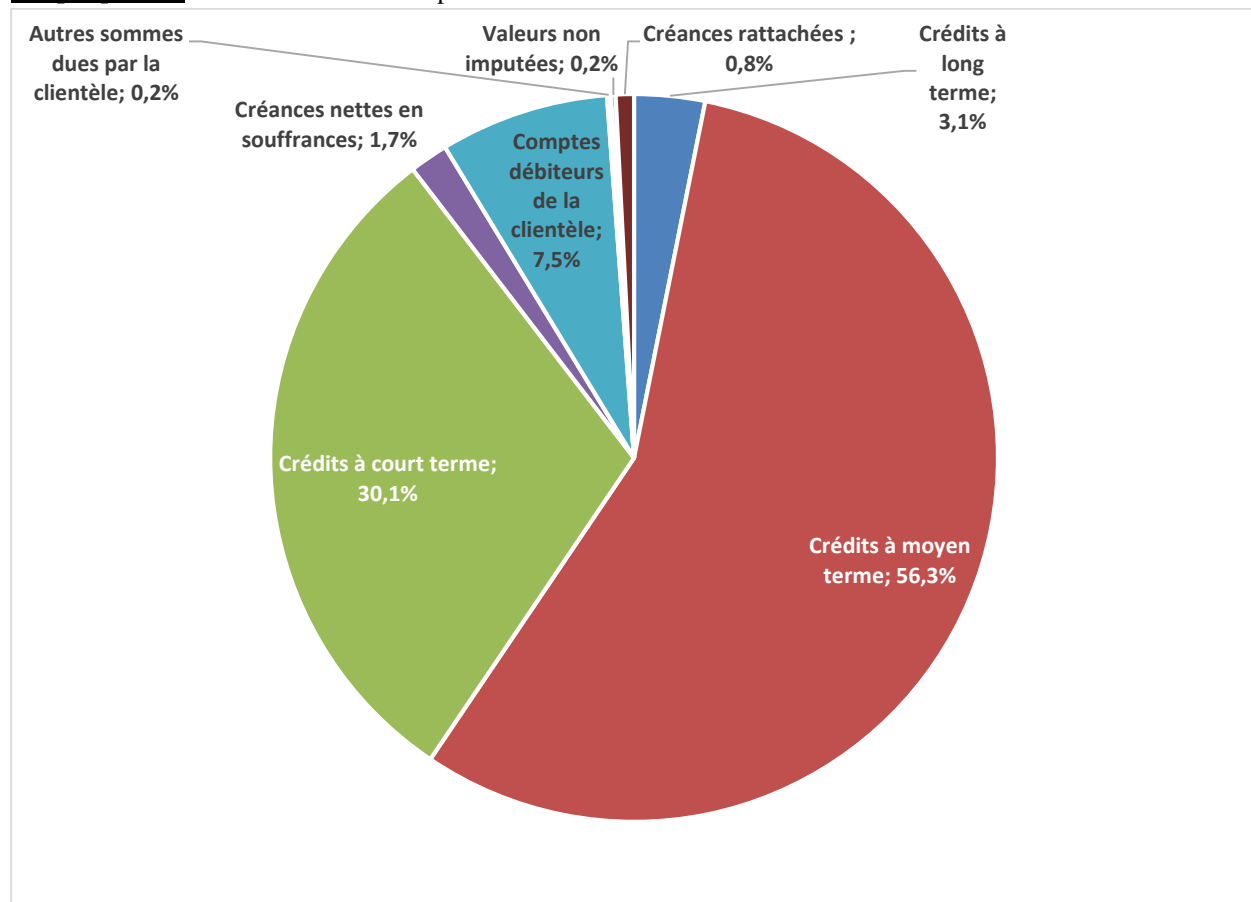
Tableau 4.8 : Ventilation des crédits par nature

Type de crédit	Montant en milliards		Ecart (%)	Parts/Comptes (%)
	2020	2021		
Crédits à long terme	87,4	118,3	35,3	3,1
Crédits à moyen terme	1860,3	2120,4	14,0	56,3
Crédits à court terme	965,2	1134,1	17,5	30,1
Créances nettes en souffrance	152,1	64,5	-57,6	1,7
Comptes débiteurs de la clientèle	329,3	282,7	-14,2	7,5
Autres sommes dues par la clientèle	9,2	6,8	-26,7	0,2
Valeurs non imputées	9,5	7,6	-20,4	0,2
Créances rattachées	30,6	30,5	-0,5	0,8
TOTAL CREDITS	3 443,7	3 764,8	6,2	100,0

Source : CERBER

Ce montant global de crédits accordés a été reparti ainsi qu'il suit : 56,3 % ont été alloués aux crédits à moyen terme, 30,1% aux crédits à court terme, 3,1% aux crédits à long terme et 1,7 % de créances nettes en souffrance qui ont diminué de 57,6 %.

Graphique 4.6: Ventilation des crédits par nature



Source : CERBER

Le niveau moyen de transformation bancaire est revenu de 87 % en 2020 à 80 % en 2021, soit une baisse de 7 points.

Tableau 4.9 : Présentation des coefficients de transformation du marché bancaire camerounais

BANQUES/MOIS	Déc. 2020 (a)	Déc. 2021 (c)	Ecart (c-a)
CITIBANK	3 558	2319	-1 239
STANDARD CHARTERED BANK	922	163	-759
ECOBANK	243	297	54
BAC	200	286	86
BC-PME	168	56	-112
SCB	164	157	-7
SOCIETE GENERALE CAMEROUN	134	125	-9
AFRILAND FIRST BANK	84	70	-14
UBA	71	478	407
BGFIBANK	66	128	62
BICEC	64	69	5
CBC	57	57	0
CCA BANK	33	58	25
UBC	-70	-41	29
NFC-BANK	-739	-469	270
ENSEMBLE	87	80	7,0

Source : CERBER

IV.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, et en raison de l'intégration de la TVA dans le calcul du TEG conformément aux dispositions de la nouvelle réglementation en la matière, le coût du crédit octroyé par les banques a globalement augmenté entre 2020 et 2021 pour toutes les catégories de clientèle, à l'exception de celle des Administrations publiques et Collectivités Territoriales Décentralisées.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux PME au cours de l'année 2021 a été de 11,54 % contre 10,52 % en 2020, soit une augmentation de 1,02 point. Cette légère augmentation est imputable principalement au renchérissement du coût du crédit-bail qui est passé de 15,26 % en 2020 à 26,33 %, des découverts (10,79 % en 2020 contre 12,41 % en 2021), et des crédits de trésorerie, autres que le découvert (12,74 % en 2020 contre 13,37 % en 2021).

Pour ce qui est des particuliers, le coût moyen de leurs crédits a significativement augmenté, passant de 13,66 % en 2020 à 16,07 % en 2021, soit un renchérissement de 2,41 points due en grande partie à l'augmentation du coût des découverts (17,13 % en 2020 contre 23,26 % en 2021), des crédits à la consommation autres que le découvert (12,22 % en 2020 contre 16,92 % en 2021), du crédit-bail (12,07 % en 2020 contre 17,58 % en 2021), des crédits immobiliers (11,75 % en 2020 contre 13,59 % en 2021) et des crédits à moyen terme (12,70 % en 2020 contre 13,73 %).

S'agissant des personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.), le coût de leurs crédits a considérablement augmenté. Il est passé de 6,41 % en 2020 à 16,50 % en 2021 en raison de l'augmentation du coût des crédits à la consommation autres que le découvert (8,92 % en 2020 contre 18,23 % en 2021), des découverts (13,48 % en 2020 contre 16,50 % en 2021) et des crédits à moyen terme (8,85 % en 2020 contre 16,30 % en 2021).

Bénéficiant des crédits les moins onéreux du marché, les grandes entreprises ont vu le coût de leurs crédits augmenter légèrement en 2021 (+1,34 point). Cette légère augmentation est la résultante des augmentations notées sur la plupart des différentes catégories de crédits accordés à cette clientèle, à l'exception des cautions dont le TEG moyen est revenu en revanche de 1,65 % en 2020 à 1,18 % en 2021.

Les administrations publiques par contre ont vu le coût de leurs crédits baisser entre 2020 et 2021. Le TEG moyen de leurs crédits est en effet revenu de 15,17 % en 2020 à 10,78 % en 2021. Cette baisse significative est essentiellement imputable à la baisse du coût de toutes les catégories de crédits accordés à cette clientèle, à l'exception des cautions dont le TEG moyen est passé de 2,00 % en 2020 à 2,42 % en 2021.

Tableau 4.10 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2020 et 2021 (en %)

Catégories	2020	2021
1. Prêts aux particuliers	13,66	16,07
Crédits à la consommation, autres que le découvert	12,22	16,92
Découverts	17,13	23,26
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme*	12,70	13,73
Crédits à long terme*	11,74	9,50
Crédits immobiliers	11,75	13,59
Crédit-bail	12,07	17,58
Cautions	3,65	2,31
2. Prêts aux PME	10,52	11,54

Catégories	2020	2021
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	12,74	13,37
Découverts	10,79	12,41
Escomptes d'effets	16,32	11,76
Crédits à moyen terme	14,98	11,14
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	15,26	26,33
Affacturages	8,86	8,06
Cautions	1,89	2,09
3. Prêts aux Grandes Entreprises	5,56	6,90
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	6,14	7,86
Découverts	7,53	8,44
Escomptes d'effets	9,02	7,67
Crédits à moyen terme	12,15	9,28
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	9,75	19,49
Affacturages	5,34	6,37
Cautions	1,65	1,18
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	6,41	16,50
Crédits à la consommation, autres que le découvert	8,92	18,23
Découverts	13,48	16,50
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme*	8,85	16,30
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	2,89	2,59
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	15,17	10,78
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	15,72	12,89
Découverts	15,37	13,89
Crédits à moyen terme	-	7,54
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	2,00	2,42

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNEF

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, le secteur de l'éducation, celui de santé et d'action sociale ainsi que celui des activités à caractère collectif ou personnel, supportent les coûts les plus élevés du marché. Les TEG moyens de leurs crédits sont respectivement de 17,23 %, 15,67 % et 14,42 % en 2021.

Tableau 4.11 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2020	2021
Agriculture, chasse et sylviculture	6,57	7,27
Pêche, pisciculture, aquaculture	6,71	9,26
Activités extractives	7,73	8,85
Activités de fabrication	7,45	8,55
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6,72	8,31
Construction	7,74	8,39
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	6,94	8,06
Hôtels et restaurants	8,37	9,39
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	5,37	7,10
Activités financières	8,80	7,66
Immobilier, locations et services aux entreprises	9,26	11,80
Activités d'administration publique	7,54	12,87

Secteurs d'activités	2020	2021
Éducation	15,18	17,23
Activités de santé et d'action sociale	14,34	15,67
Activités à caractère collectif ou personnel	12,53	14,42
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	10,72	12,40
Activités des organisations extraterritoriales	6,48	10,32

Source : CNEF

Encadré 4.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

1. Utilité et cadre règlementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 10 août 2020, un texte règlementaire afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence. Il s'agit du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global, à la répression de l'usure, et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC. Afin d'opérationnaliser les dispositions du Règlement supra, le Gouverneur de la BEAC a signé en date du 04 novembre 2021, une Instruction fixant les modalités de détermination, de déclaration et de publication des TEG, des conditions de banque et des prix des services financiers.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période, calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p.

Le TEG est donc le taux d'intérêt *i* qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux d'usure fixé par le Comité de Politique Monétaire (CPM). Pour chaque catégorie de prêts et d'emprunteurs, autres que les particuliers, le taux d'usure applicable est égal au TEG moyen national du trimestre précédent, majorité d'un certain nombre de points de base déterminé par le CPM. Pour les prêts aux particuliers, le taux d'usure est arrêté en tenant compte notamment des conditions du marché et des enjeux de la protection du consommateur.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par *k* établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \frac{\sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i}{\sum m_C^i} ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie C accordés par chaque}$$

établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Depuis 2018, le TEG sont calculés par les établissements de crédit et télé-déclarés à travers une application développée par le CNEF.

Source : CNEF

IV.1.1.5. Supervision

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 15 banques en activité au Cameroun au 31 décembre 2021 :

- en matière de solvabilité, 13 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 13 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 14 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 12 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes.

Encadré 4.2: Présentation des principaux ratios prudentiels COBAC

Représentation du Capital minimum : Les établissements de crédit doivent disposer en permanence d'un capital libéré ou d'une dotation versée d'un montant au moins égal à une somme fixée par Décret par les pouvoirs publics. A cet effet, tout établissement de crédit doit justifier à tout moment que son passif interne net est égal ou supérieur au minimum requis.

Fonds propre nets : les établissements de crédit doivent disposer de fonds propres conséquents pour assurer la continuité de leur exploitation et absorber les pertes en cas de liquidation. Outre les capitaux propres, les fonds propres nets comprennent d'autres éléments définis par la réglementation prudentielle (fonds de financement et de garantie, résultat net, capitaux propres des filiales consolidées, réserves de réévaluation, etc.) dont sont déduits (i) les titres de participation, les titres de l'activité de portefeuille et les prêts subordonnés détenus sur les établissements de crédit et de microfinance assujettis ; (ii) les engagements nets portés directement ou indirectement par un établissement de crédit sur une partie liée, lorsqu'ils excèdent 5% des fonds propres nets ; (iii) le montant du dépassement, en cas de dépassement des limites fixées aux participations d'un établissement de crédit dans le capital d'entreprises ; (iv) les provisions complémentaires recommandées par le Secrétariat Général de la COBAC.

Couvertures de risques : les Etablissements de crédit assujettis sont tenus, dans les conditions prévues au présent Règlement, de respecter en permanence un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait de leurs opérations, au moins égal à 8 %.

Couverture des immobilisations par les ressources permanentes : les établissements de redit sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre le montant de leurs fonds propres nets et de leurs ressources permanentes d'une part, et celui de leurs immobilisations corporelles, d'autre part, fixé à un minimum de 100 %.

Rapport de liquidité : les établissements de crédit doivent détenir suffisamment d'actifs liquides pour couvrir les sorties nettes de trésorerie sur une période de 30 jours. Tout établissement de crédit est tenu de respecter en permanence un rapport minimum entre ses disponibilités et ses exigibilités à moins d'un mois, fixé à un minimum de 100 %.

Coefficient de transformation : les établissements de crédit collectent l'épargne et fournissent la liquidité à l'ensemble de l'économie par le biais d'opérations inscrites dans leur bilan, en gérant des actifs peu liquides et à moyen-long terme, tandis que les passifs sont plus liquides et à court terme. Cette activité génère des risques bien connus, notamment de taux d'intérêt et de liquidité. Ainsi, tout établissement de crédit est tenu de de maintenir en permanence un rapport entre ses ressources à plus de 5 ans d'échéance et ses emplois et engagements de même terme, fixé à un minimum de de 50 %.

Source : COBAC

IV.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit

sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Les prestataires de services de paiement sont quant à eux définis par l'article 2 du Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 comme tout établissement agréé fournissant à titre de profession habituelle des services de paiement.

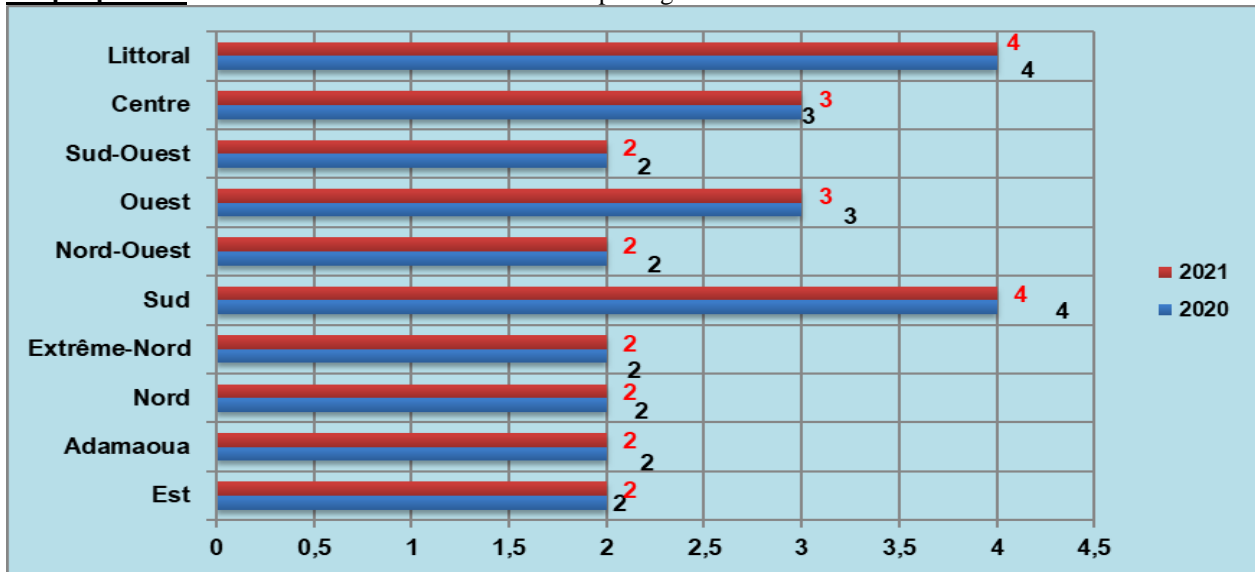
Selon cette classification, le Cameroun compte six (06) établissements financiers et un (01) prestataire de service de paiement en 2020, à savoir :

- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- Wafacash.

IV.1.2.1. Cartographie

En 2021, le nombre d'agences des établissements financiers est resté stable à 26. Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

Graphique 4.7 : Réseau des établissements financiers par région en 2020 et 2021



Source : Etats CERBER

IV.1.2.2. Intermédiation

Entre 2020 et 2021, le total de bilan des établissements financiers a augmenté de 2,0 %. A l'actif, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des opérations diverses (+ 7,8 milliards) et des opérations avec la clientèle (+ 1,2 milliard).

Au passif, elle s'explique par la hausse des capitaux permanents (+18,2 milliards), et la baisse des opérations diverses (-4,4 milliards), des opérations de trésorerie et interbancaire (-3,6 milliards) et des opérations avec la clientèle (-1,5 milliard).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance ont diminué de 8,5 %, passant 50,2 à 46,0 milliards. Le taux de créances en souffrance (58,4 %) reste cependant très élevé, comparativement aux autres compartiments du secteur bancaire.

Tableau 4.12 : Bilan des établissements financiers

BILAN (en milliards F CFA)				
ACTIF	2020	2021	Variation en %	Variation en volume (milliards F CFA)
Sommes déductibles des capitaux permanents	11,7	10,5	-10,4%	-1,2
Valeurs immobilisées	67,5	70,4	4,2%	2,8
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>2,1</i>	<i>1,3</i>	<i>-39,7%</i>	<i>-0,8</i>
Opérations avec la clientèle	139,5	140,7	0,8%	1,2
Crédits à long terme	61,4	66,9	9,0%	5,5
Crédits à moyen terme	18,7	19,3	3,4%	0,6
Crédits à court terme	8,1	7,2	-10,8%	-0,9
Créances nettes en souffrance	50,2	46,0	-8,5%	-4,3
Comptes débiteurs de la clientèle	0,2	0,4	77,3%	0,2
Autres sommes dues par la clientèle	0,1	0,1	29,1%	0,0
Valeurs non imputées	0,7	0,5	-33,3%	-0,2
Créances rattachées	0,1	0,3	204,1%	0,2
Opérations diverses	10,3	18,0	75,6%	7,8
Opérations de trésorerie et interbancaires	199,7	197,9	-0,9%	-1,8
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>
Total du bilan actif	428,7	437,4	2,0%	8,7
(en milliards F CFA)				
PASSIF	2020	2021	Variation en %	Variation en volume (milliards F CFA)
Capitaux permanents	313,2	331,4	5,8%	18,2
<i>dont fonds propres</i>	<i>281,6</i>	<i>294,2</i>	<i>4,5%</i>	<i>12,5</i>
Opérations avec la clientèle	56,4	55,0	-2,6%	-1,5
Comptes de dépôts à régime spécial	25,8	26,1	1,4%	0,4
Comptes de dépôts à terme	5,5	3,8	-29,9%	-1,6
Comptes créditeurs à vue	6,6	6,8	3,4%	0,2
Autres comptes créditeurs	17,3	17,6	2,1%	0,4
Dettes rattachées	1,3	0,5	-60,6%	-0,8
Opérations diverses	37,7	33,3	-11,6%	-4,4
Opérations de trésorerie et interbancaires	21,4	17,8	-16,8%	-3,6
Total du bilan passif	428,7	437,4	2,0%	8,7

Source : CERBER

Entre 2020 et 2021, l'activité hors bilan des établissements financiers s'est améliorée dans tous les domaines, à l'exception des opérations en devises qui sont structurellement nulles. En effet, les opérations avec la clientèle, les opérations avec les correspondants, les autres engagements et les engagements de crédit-bail, ont augmenté respectivement de 100,7, 10,2, 15,9 et 2,3 milliards.

Tableau 4.13 : Hors-bilan des établissements financiers

HORS BILAN	(en milliards F CFA)		Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume
	Libellé poste	2020		
Opérations avec les correspondants	11,6	21,7	88,0	10,2
Engagements sur ordre des correspondants	0,0	0,0	0,0	0,0
Engagements reçus des correspondants	11,6	21,7	88,0	10,2
Opérations avec la clientèle	359,4	460,1	28,0	100,7
Engagements sur ordre de la clientèle	31,7	23,9	-24,6	-7,8
Engagements reçus de la clientèle	327,8	436,3	33,1	108,5
Gages	0,0	4,2	-	4,2
Avals et cautions reçues de la clientèle	141,6	225,3	59,1	83,7
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	0,0	0,0	-	0,0
Autres garanties reçues de la clientèle	11,1	14,2	28,3	3,1
Engagements de crédit-bail	55,3	57,6	4,2	2,3
Redevances de crédit-bail restant à courir	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de la clientèle	52,7	52,9	0,4	0,2
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	2,5	4,6	82,9	2,1
Comptes de régularisation	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations en devises	0,0	0,0		0,0
Opérations de change au comptant	0,0	0,0	-	0,0
Opérations de change à terme	0,0	0,0	-	0,0
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/deport	0,0	0,0	-	0,0
Compte d'ajustement sur devises	0,0	0,0	-	0,0
Autres engagements	348,7	364,6	4,6	15,9
Engagements du marché monétaire	1,9	1,9	-4,1	-0,1
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	0,0	0,0	-	0,0
Engagements douteux	122,8	123,0	0,2	0,2
Différés ordinateur	224,0	239,8	7,0	15,8

Source : CERBER

IV.1.2.3. Evolution du TEG des établissements financiers

En 2021, le coût des crédits octroyés par les établissements financiers a baissé pour les particuliers et les Grandes Entreprises.

S'agissant des particuliers, le TEG moyen de leurs crédits est revenu de 18,90 % en 2020 à 16,46 % en 2021. Cette baisse est notée sur toutes les catégories de crédits accordés à cette clientèle.

Pour ce qui est des Grandes Entreprises, le TEG moyen est revenu de 12,66 % en 2020 à 12,00 % en 2021, en raison notamment de la baisse du coût de leurs crédits à moyen terme et du crédit-bail.

Concernant les PME, le coût de leurs crédits a augmenté de 1,77 point. Cette augmentation est imputable à l'augmentation du coût des crédits de trésorerie autres que le découvert (20,20 % en 2020 contre 22,08 % en 2021), des crédits à moyen terme (15,15 % en 2020 contre 17,28 % en 2021), et du crédit-bail (18,52 % en 2020 contre 20,44 % en 2021).

En 2021, les établissements financiers n'ont accordé aucun crédit aux Personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises.

Tableau 4.14 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2020 et 2021 (en %)

Catégories	2020	2021
1. Prêts aux particuliers	18,90	16,46
Crédits à la consommation, autres que le découvert	28,42	27,41
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	30,33	26,49
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	8,37	7,39
Crédit-bail	-	19,11
Cautions	-	-
2. Prêts aux PME	18,17	19,94
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,20	22,08
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	15,15	17,28
Crédits à long terme	9,55	-
Crédit-bail	18,52	20,44
Affacturages	-	-
Cautions	18,17	-
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,66	12,00
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	15,90	-
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	10,36	10,80
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	13,36	12,69
Affacturages	-	-
Cautions	12,66	-
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	13,21	-
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	13,21	-
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	-	1,80
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	1,80
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	-

Source : CNEF

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2021 ont été ceux accordés aux ménages (26,43), suivis des secteurs de la pêche, pisciculture, aquaculture (26,31 %), de la santé et d'action sociale (23,06 %), du commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (22,99 %), de l'Education (22,46 %), des transports, activités des auxiliaires de transport et communications (22,38 %), des hôtels et restaurants (20,39 %).

Les crédits les moins onéreux ont été ceux accordés aux personnes physiques travaillant dans les administrations publiques (4,69 %), suivi des crédits aux travailleurs du secteur de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (10,23 %).

Tableau 4.15 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2020	2021
Agriculture, chasse et sylviculture	15,25	16,28
Pêche, pisciculture, aquaculture	18,48	26,31
Activités extractives	11,99	17,09
Activités de fabrication	13,56	13,31
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	8,62	10,23
Construction	17,69	11,24
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	17,73	22,99
Hôtels et restaurants	16,07	20,39
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	20,62	22,38
Activités financières	8,91	12,29
Immobilier, locations et services aux entreprises	10,47	17,25
Activités d'administration publique	7,06	4,69
Éducation	9,95	22,46
Activités de santé et d'action sociale	15,68	23,06
Activités à caractère collectif ou personnel	9,32	12,59
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	27,49	26,43
Activités des organisations extraterritoriales	15,24	18,22

Source : CNEF

IV.2. EVALUATION DE LA SITUATION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

IV.2.1. Cartographie du secteur de la microfinance

Selon les données disponibles¹, le nombre d'agences des EMF est passé de 1 713 à 1 724 (+11) points de vente entre décembre 2020 et décembre 2021. Ainsi, 799 points de vente sont localisés en zone rurale, contre 797 en décembre 2020, et 925 agences et guichets sont localisées en zone urbaine, contre 916 en 2020.

Tableau 4.16. : Répartition des agences des EMF par zone

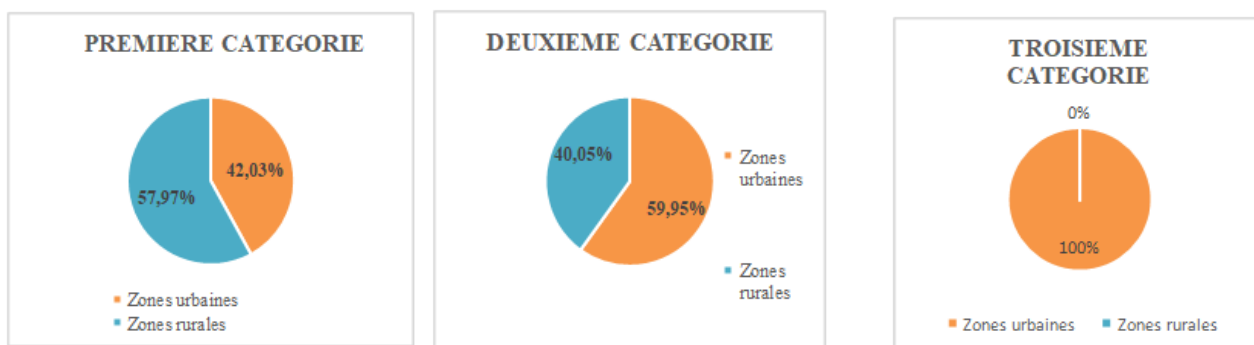
EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021
PREMIERE CATEGORIE	261	261	360	360	621	621	42,03	57,97
DEUXIEME CATEGORIE	648	657	437	439	1085	1096	59,95	40,05
TROISIEME CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	100,00	0,00
TOTAL	916	925	797	799	1713	1724	53,65	46,35

Source : Déclarations des EMF

La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. En effet :

- 360 points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 261 en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, où 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 657 points de vente dans les villes, contre 439 en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral et Extrême-Nord).

Graphique 4.8 : Répartition des EMF agréés par zones rurale et urbaine



Source : CNEF

¹Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les réseaux d'EMF ;
- pour la deuxième catégorie, celles des 56 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers ont été collectés sur place ;
- pour la troisième catégorie, celles déclarées par un EMF en activité.

La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 456 agences, suivie du Littoral (393), et de l'Ouest (259). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (81), le Sud (74), le Nord (62), l'Est (59) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (137 points de vente), du Littoral (111), du Nord-Ouest (110) et de l'Ouest (104).

Il en est de même pour les EMF de deuxième catégorie, dont les points de vente sont principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 319, 280, et 154 agences et guichets.

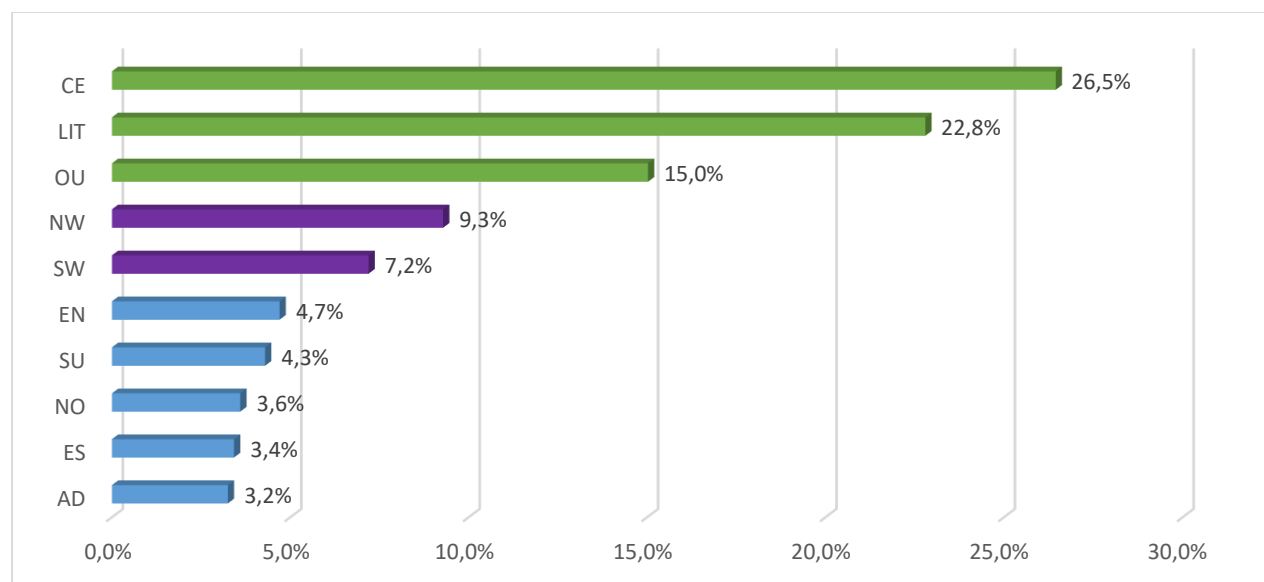
Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (1), et de l'Ouest (1).

Tableau 4.17. : Répartition des agences des EMF par région

CATEGORIE	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	TOTAL
PREMIERE	137	21	111	10	104	110	72	16	18	25	624
DEUXIEME	319	53	280	49	154	50	52	40	44	55	1096
TROISIEME	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	4
TOTAL	456	74	393	59	259	160	124	56	62	81	1724

Source : CNEF

Graphique 4.9: Répartition géographique des établissements de microfinance



Source : Déclaration des établissements de microfinance

IV.2.2. Intermédiation

IV.2.2.1. Evolution du Total Bilan

Entre décembre 2020 et décembre 2021, le total bilan des EMF est passé de 783,20 à 911,72 (+128,52) milliards. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du total bilan de CAMCCUL (+ 26,99 milliards), RECCUCAM (+14,57 milliards), UFC (+ 11,18 milliards) et ADVANS (+ 7,64 milliards).

La deuxième catégorie dispose toujours du total bilan le plus élevé du secteur (53,24 %), suivie de la première catégorie (46,69 %).

Tableau 4.18. : Total bilan des EMF (en milliards de FCFA)

CATEGORIE	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE	370,82	425,68	46,69	54,86	14,79
DEUXIEME	408,94	485,40	53,24	76,46	18,70
TROISIEME	3,44	0,64	0,07	-2,80	-81,40
TOTAL	783,20	911,72	100,00	128,52	16,41

Source : Déclarations des EMF

IV.2.2.2. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 624,80 milliards à fin décembre 2020 à 728,39 (+103,59) milliards à fin décembre 2021, soit une augmentation de 16,58 %.

Avec 373,04 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (51,21 %), suivie de la première catégorie (48,79 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle.

Tableau 4.19 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA)

CATEGORIE	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE	299,78	355,35	48,79	55,57	18,54
DEUXIEME	325,02	373,04	51,21	48,02	14,77
TOTAL	624,80	728,39	100,00	103,59	16,58

Source : Déclarations des EMF

S'agissant de la répartition par durée, 82,47 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 10,85 % pour les dépôts à moyen terme et 6,68 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 4.20 : Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)

DEPOTS PAR DUREE	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en Volume	Variation en %
LONG TERME	36,74	48,67	6,68	11,93	32,46
MOYEN TERME	59,39	79,01	10,85	19,62	33,04
COURT TERME	528,67	600,71	82,47	72,04	13,63
TOTAL	624,80	728,39	100,00	103,59	16,58

Source : Déclarations des EMF

IV.2.2.3. Évolution des crédits

Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 454,64 à 539,67 (+ 85,03) milliards entre décembre 2020 et décembre 2021, soit une hausse de 18,70 %.

A fin décembre 2021, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus de crédits, avec 303,97 milliards, contre 235,44 milliards de FCFA pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle, un volume de crédits de 0,26 milliard.

Tableau 4.21. : Evolution des crédits des EMF (en milliards de FCFA)

CATEGORIE	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE	207,97	235,44	43,63	27,47	13,21
DEUXIEME	245,63	303,97	56,33	58,34	23,75
TROISIEME	1,04	0,26	0,05	-0,78	-75,00
TOTAL	454,64	539,67	100,00	85,03	18,70

Source : Déclarations des EMF

Au total, 49,51 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 35,78 % pour les crédits à long terme et 14,72 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 4.22. : Evolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)

CREDITS PAR DUREE	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	Variation en %
LONG TERME	119,36	149,88	35,78	30,52	25,57
MOYEN TERME	47,32	61,65	14,72	14,33	30,28
COURT TERME	183,05	207,40	49,51	24,34	13,30
TOTAL	349,73	418,92	100,00	69,19	19,78

Source : Déclarations des EMF

En première catégorie, les crédits à long terme² représentent 58,10 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 69,06 % de l'ensemble des concours. La prédominance des crédits à long terme en première catégorie s'explique principalement par la structure du portefeuille des réseaux CAMCCUL et RECCUCAM, dont les crédits sont principalement à long terme (respectivement 80,23 et 12,04 milliards à fin décembre 2021).

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 15,10 %, passant de 104,91 à 120,75 (+15,84) milliards. Le taux de créances en souffrance par contre a régressé, passant de 23,08 % au 31 décembre 2020, à 22,37 % au 31 décembre 2021 (-0,71 point).

² Crédits à Court Terme : Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an
 Crédits à Moyen Terme : Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 3 ans
 Crédits à Long Terme : Crédits d'une durée supérieure à 3 ans

Tableau 4.23. : Evolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)

CATEGORIE	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE	40,82	46,90	38,84	6,08	14,89
DEUXIEME	63,48	73,72	61,05	10,24	16,13
TROISIEME	0,61	0,13	0,11	-0,48	-78,69
TOTAL	104,91	120,75	100,00	15,84	15,10

Source : Déclarations des EMF

La troisième catégorie présente le taux de créances en souffrance le plus élevé (50 %), suivie de la deuxième catégorie (24,25 %) et de la première catégorie (19,92 %).

Encadré 4.3 : Poids du secteur de la microfinance dans le secteur financier

A fin décembre 2021, le total bilan du secteur de la microfinance représente 11,27 % de celui des banques commerciales. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement 11,69 % et 12,51 % des dépôts et crédits des banques.

Tableau E.1.: Comparaison des activités des banques et des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULES	31/12/2020	31/12/2021
Total Bilan EMF	783,20	911,72
Total Bilan Banques	7 010,68	8 086,96
Total Bilan	7 793,88	8 998,68
Total Bilan EMF/Banques (en %)	11,17	11,27
Dépôts EMF	624,80	728,39
Dépôts Banques	5 378,68	6 233,04
Total Dépôts	6 003,48	6 961,43
Dépôts EMF/Banques (en %)	11,62	11,69
Crédits EMF	454,64	539,67
Crédits Banques	3 908,82	4 312,37
Total Crédits	4 363,46	4 852,04
Crédits EMF/Banques (en %)	11,63	12,51

Sources : Déclarations des EMF, CERBER

Au 31 décembre 2021, 2 797 337 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 4 007 248 dans les banques commerciales. Au cours de l'exercice 2021, le nombre de comptes ouverts a augmenté de 14,09 % dans le secteur de la microfinance, et de 6,57 % dans le secteur bancaire.

Tableau E.2.: Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	Variation en %
Nombre de comptes EMF	2 451 881	2 797 337	41,11	345 456	14,09
Nombre de comptes Banques	3 760 270	4 007 248	58,89	246 978	6,57
Total	6 212 151	6 804 585	100,00	592 434	9,54

Sources : Déclarations des EMF, CERBER

IV.2.2.4. Evolution des performances

IV.2.2.4.1. Performance sociale

Selon les données du Cadre d'Analyse et de Suivi des EMF (CASEMF), la majorité des EMF expriment l'intention de servir les exclus du secteur bancaire classique, mais la manifestation de cette intention n'est pas effective dans plus de 55 % de ces établissements en 2021.

69 % des EMF déclarent utiliser des indicateurs de pauvreté et d'exclusion pour cibler leur clientèle (faible alphabétisation, les faibles revenus, le logement précaire, l'absence de patrimoine, l'éloignement géographique, le nombre de membres de la famille, le type d'activité exercée et le handicap physique pour cibler leur clientèle), mais 28 % seulement d'entre eux disposent de points de service dans des zones difficiles d'accès. Les femmes ne représentent que 15 % des bénéficiaires de leurs concours. Le montant minimum pour ouvrir un compte d'épargne est supérieur à 5.000 F CFA dans 74 % de ces établissements.

Par ailleurs, l'accès des clients aux services non financiers adaptés aux besoins sociaux (scolarité, santé, etc.) n'est généralisé que dans 24 % des EMF. 16 % d'entre eux ont mis en place une instance interne dédiée au règlement des litiges avec la clientèle. 29 % effectuent périodiquement des visites auprès de plus de 50 % des clients afin de s'enquérir de leur situation. 40 % ont mis en place une couverture médicale pour leur personnel. 29 % offrent des financements pour la réalisation de projets communautaires. 10 % disposent d'une caisse spéciale pour intervenir en cas de catastrophe ou de sinistre au sein des communautés auprès desquelles ils sont implantés.

Toutefois, 85 % des EMF proposent des prêts adaptés aux besoins des clients dans les domaines de l'éducation, de l'habitat, de la santé, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de l'équipement. 81 % offrent des services financiers innovants tels que le transfert d'argent, les paiements par chèque et cartes bancaires, le micro-crédit en ligne, le mobile banking, la monnaie électronique. 88 % ont mis en place des mesures spécifiques pour satisfaire les clients, telles que l'adaptation des horaires d'ouverture des agences et l'ouvertures de points de collecte les jours de marchés. Les informations financières publiables sont accessibles à l'ensemble des clients dans 81 % des établissements. Ces derniers peuvent rencontrer un haut responsable en cas de différends dans 78 % des établissements. 50 % des EMF disposent de programmes de formation des petits entrepreneurs. 25 % seulement exigent systématiquement une police d'assurance conséquente de la part des emprunteurs, préalablement à l'octroi des crédits. Dans 90 % des EMF, les employés parlent couramment les dialectes locaux.

Les trois EMF les plus performants du secteur de la microfinance en matière de gestion de la performance sociale sont issus de la première catégorie.

Tableau 4.24 : Performance Sociale : Classement des 10 EMF les plus performants sur les 140 évalués en 2021

EMF	Notes	Rang
MUPECI	38	1
LOCCUL	35	2
COOP CA	35	3
SAVANA FINANCE	35	4
NDIAN	33	5
MUFID NNANGA	33	6
PECCU	32	7
PECTEN	32	8
KUMBA CENTRAL COOPERATIVE	32	9
MUKONJE COOPERATIVE CREDIT	32	10

Source : CNEF

IV.2.2.4.2. Qualité du portefeuille de crédits

Entre décembre 2020 et décembre 2021, le Portefeuille A Risque à 30 jours (PAR30)³ est passé de 0,60 % à 3,03 % (+2,43 points) en première catégorie, de 2,63 % à 3,32 % (+0,69 point) en deuxième catégorie, et de 20,88 % à 48,24 % (+27,36 points) en troisième catégorie. Comme l'année précédente, la première catégorie présente le taux d'impayés le plus faible, suivie de la deuxième catégorie. La troisième catégorie conserve la dernière position.

S'agissant du provisionnement des créances en souffrance, le ratio de couverture des risques s'est détérioré dans toutes les catégories. Il a baissé de 16,51 points en première catégorie, de 4,41 points en troisième catégorie, et de 1,71 point en deuxième catégorie⁴. La deuxième catégorie conserve la première position en la matière, suivie de la troisième catégorie.

Tableau 4.25: Evolution du ratio de couverture des risques (En %)

CATEGORIES d'EMF	Portefeuille à risque à 30 jours (PAR 30)			COUVERTURE DES RISQUES		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	0,6	3,03	2,43	37,94	21,43	-16,51
DEUXIEME	2,63	3,32	0,69	68,13	63,72	-4,41
TROISIEME	20,88	48,24	27,36	45,61	43,9	-1,71

Source : CASEMF

³ Le Portefeuille à risque à 30 jours (PAR30) est l'indicateur de mesure de qualité du portefeuille le plus largement accepté en microfinance. Il montre la partie du portefeuille de crédit « contaminée » par les impayés (retards de paiement ou non-paiement) et présentant donc un risque de ne pas être remboursé. Plus la durée du retard de paiement est grande, moins le prêt a de chances d'être remboursé.

⁴ Le ratio de couverture des risques s'obtient en divisant le PAR30 et l'encours des prêts rééchelonnés par les provisions pour créances douteuses.

IV.2.2.4.3. Efficience et productivité

Au cours de la période sous revue, le ratio d'efficacité d'exploitation⁵ a augmenté de 3,00 points en première catégorie, de 17,18 points en troisième catégorie, et a baissé de 2,49 points en deuxième catégorie. Contrairement aux années précédentes, la première catégorie qui conservait la meilleure performance sur cet indicateur, partage la première position avec la deuxième catégorie.

Tableau 4.26 : Evolution du ratio d'efficacité d'exploitation (en %)

CATEGORIES	EFFICACITE D'EXPLOITATION		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	14,01	17,01	3
DEUXIEME	19,5	17,01	-2,49
TROISIEME	24,81	41,99	17,18

Source : CASEMF

IV.2.2.4.4. Gestion financière

En 2021, le portefeuille de crédits a représenté 49,70 % du total de bilan des EMF en première catégorie, contre 53,84 % en deuxième catégorie, et 35,29% en troisième catégorie. Le poids des crédits dans le total du bilan des EMF s'est réduit de 0,12 point en première catégorie, et a augmenté de 3,33 et 8,94 points en deuxième et troisième catégories respectivement.

Au cours de la même année, le coût des ressources financières a augmenté en première catégorie et a baissé dans les autres catégories. Il est passé de 3,28 % à 4,68 % (+1,40 point) en première catégorie, de 5,36 % à 4,59 % (-0,77 point) en deuxième catégorie, et de 5,95 % à 1,14 % (-4,81 %) en troisième catégorie.

S'agissant de la structure des ressources des EMF, l'on note qu'elle reste dominée par les ressources externes (emprunts, dépôts de la clientèle, dettes à payer, comptes de correspondants). Toutefois, le ratio dettes/capitaux propres⁶ n'a augmenté qu'en première catégorie (+55,71 point), et a régressé dans les deux autres catégories, comme l'illustre le tableau suivant.

⁵ Le ratio d'efficacité d'Exploitation s'obtient en divisant l'ensemble des charges d'exploitation (incluant toutes les charges administratives et salariales, les amortissements des immobilisations et les rémunérations des administrateurs) par l'encours moyen du portefeuille brut de crédits sur la période observée. Il mesure les coûts opérationnels supportés par l'EMF pour fournir son service de crédit. Plus il est faible, meilleure est l'efficacité de l'institution.

⁶ Ce ratio mesure le niveau d'endettement et le degré de sécurité (sous forme de capitaux propres) que possède un EMF pour couvrir d'éventuelles pertes. Il s'obtient en divisant le total des dettes de l'EMF par le total de ses capitaux propres. Le total des dettes comprend tout ce que l'EMF doit, à savoir les dépôts de la clientèle, les emprunts contractés, les comptes à payer ainsi que tout autre compte d'engagement.

Tableau 4.27 : Evolution du ratio dettes/capitaux propres (en %)

CATEGORIES	PORTEFEUILLE/TOTAL BILAN			CHARGES DE FINANCEMENT			DETTES/CAPITAUX PROPRES		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	49,82	49,7	-0,12	3,28	4,68	1,4	484,37	540,08	55,71
DEUXIEME	50,51	53,84	3,33	5,36	4,59	-0,77	658,87	498,48	-160,39
TROISIEME	26,35	35,29	8,94	5,95	1,14	-4,81	2 130,09	-837,23	-2967,32

Source : CASEMF

IV.2.2.4.5. Rentabilité

La deuxième catégorie reste la catégorie la plus rentable du secteur de la microfinance, suivie de la troisième catégorie. La première catégorie conserve la dernière position en terme de rentabilité.

Le taux de rendement des capitaux propres s'est amélioré dans toutes les catégories. En effet, il est passé de -7,72 % à -6,09 % (+ 1,63 point) en première catégorie, de 8,50 % à 15,62 % (+7,12 points) en deuxième catégorie, et de 2,10 % à 3,08 % (+0,98 point) en troisième catégorie.

S'agissant du taux de rendement de l'actif, il est resté globalement stable, passant de 0,56 % à 0,50 % (-0,06 point) en première catégorie, de 1,11 % à 1,92 % en deuxième catégorie (+0,81 point), et de 0,26 % à 1,45 (1,11 point) en troisième catégorie.

Le tableau ci-après révèle par contre que la rentabilité du portefeuille de crédits s'est dégradée en première catégorie (-1,00 point) et en troisième catégorie (-9,36 point). Le taux de rendement du portefeuille est cependant resté inchangé en deuxième catégorie (13,00 %).

Pour ce qui est du ratio d'autosuffisance opérationnelle⁷, il a augmenté de 3,36 point en deuxième catégorie, passant de 91,40 % à 94,76 %. En première et troisième catégories par contre, il s'est contracté, passant de 73,78 % à 58,42 % et de 43,49 % à 18,96 % respectivement. La deuxième catégorie ainsi conserve la première position, suivie de la première catégorie.

⁷ Le ratio d'autosuffisance opérationnelle renseigne sur la capacité de l'EMF à couvrir ses charges d'exploitation par ses seuls revenus d'exploitation financière. Il s'obtient en divisant le montant des intérêts et commissions perçus par le total des charges d'exploitation.

Tableau 4.28: Evolution du ratio d'autosuffisance opérationnelle (en %)

CATEGORIES	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES			RENDEMENT DE L'ACTIF			RENDEMENT DU PORTEFEUILLE			AUTOSUFFISANCE OPÉRATIONNELLE		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	-7,72	-6,09	1,63	-0,56	-0,5	0,06	9	8	-1	73,78	58,42	-15,36
DEUXIEME	8,5	15,62	7,12	1,11	1,92	0,81	13	13	0	91,4	94,76	3,36
TROISIEME	2,1	3,08	0,98	0,26	1,45	1,19	9,36	0	-9,36	43,49	18,96	-24,53

Source : CASEMF

IV.2.3. Transformation

Entre 2020 et 2021, le ratio crédits/dépôts a progressé pour les établissements de deuxième catégorie, passant de 75,57% en 2020 à 81,48% en 2021. S'agissant des établissements de première catégorie, ce ratio a légèrement baissé revenant de 69,37 % en 2020 à 66,26% en 2021.

Tableau 4.29: Evolution du ratio Crédits/dépôts

CATEGORIES	31/12/2020			31/12/2021		
	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS
PREMIERE	299,78	207,97	69,37%	355,35	235,44	66,26%
DEUXIEME	325,02	245,63	75,57%	373,04	303,97	81,48%

Source : CNEF

De même, le rapport entre les concours longs accordés par les EMF et leurs ressources courtes, révèle que globalement les dépôts à vue sont excédentaires sur les crédits à long et moyen terme (CLMT) :

- en première catégorie le ratio crédits à long et moyen terme/dépôts à vue est passé de 40,9 à 42,9 % au cours de la période sous revue ;
- en deuxième catégorie, il est passé de 19,7% à 25,9%.

Tableau 4.30 : Evolution du ratio Crédits à long et moyen termes/Dépôts à vue

CATEGORIES	31/12/2020			31/12/2021		
	DAV	CLMT	CLMT/DAV	DAV	CLMT	CLMT/DAV
PREMIERE	294,62	120,48	40,89%	326,57	140,17	42,92%
DEUXIEME	234,05	46,11	19,70%	274,14	71,24	25,98%

Source : CNEF, DAV= Dépôts à vue, CLMT= Crédits à long et moyen termes

IV.2.4. Supervision

IV.2.4.1. Décisions COBAC

Au cours de l'exercice 2021, la COBAC a rendu cent quatre-vingt et une (181) Décisions concernant les EMF du Cameroun, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.31 : Décisions COBAC relatives aux EMF

DECISIONS COBAC	NOMBRE
Injonction à l'encontre d'EMF	60
Avis conforme pour désignation de dirigeants	38
Autorisation préalable pour désignation Commissaire aux Comptes	28
Avis conforme pour agrément d'EMF	16
Ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de Commissaires aux Comptes	9
Autorisation préalable pour augmentation de capital	6
Blâme à l'encontre de Commissaires aux Comptes	6
Autorisation préalable pour changement de dénomination sociale, de Catégorie et de forme juridique	5
Nomination Liquidateur	3
Prorogation mandat de liquidateur	2
Prorogation mandat administrateur provisoire	2
Mise sous administration provisoire	2
Refus autorisation préalable pour désignation Commissaire aux Comptes	1
Nomination Administrateur Provisoire	1
Clôture liquidation d'EMF	1
Autorisation préalable pour fourniture de de services	1
TOTAL	181

IV.2.4.2. Décisions du CNEF

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, le CNEF a délivré onze (11) autorisations d'ouverture de points de vente d'EMF, et procédé à l'immatriculation de douze (12) EMF.

V. EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2021

Lors de sa session du 16 février 2021, le CNEF a adopté le programme d'activités de l'année 2021 qui déclinait toutes les activités à réaliser au cours de l'année.

Toutefois, certaines activités n'ont pas été réalisées en raison de la crise sanitaire à COVID-19. La matrice ci-après reprend le taux de réalisation de chaque activité.

Tableau 5.1: Matrice d'évaluation du programme d'activités 2021 du CNEF

N°	ACTIONS	Mise en œuvre	Taux de réalisation
1	<i>Elaboration du rapport relatif à la monnaie, au crédit, au fonctionnement du système financier de l'année 2020.</i>	Le Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier de l'année 2020 a été adopté par le CNEF, puis transmis au MINFI pour suite de la procédure lors de la session CNEF du 09 août 2021.	100%
2	<i>Elaboration du rapport annuel 2020 du CNEF.</i>	Le Rapport annuel du CNEF a été adopté par le CNEF lors de la session CNEF du 09 août 2021, puis publié sur le site web du CNEF.	100%
3	<i>Calcul et publication des TEG des établissements de crédit et de microfinance de 2^{ème} catégorie.</i>	Les TEG moyens du 2 ^{ème} semestre 2020 et ceux du 1 ^{er} semestre 2021 ont été publiés respectivement les 21 mai, 21 juin, 15 novembre et 1 ^{er} décembre 2021.	100%
4	<i>Détermination du coût moyen des ressources de l'année 2020.</i>	Le coût moyen des ressources a été déterminé le 1 ^{er} mars 2021 et publié conformément aux dispositions de l'Arrêté du MINFI y relatif, le 04 mars 2021.	100%
5	<i>Contrôle de cohérence des données de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, du RNSM et de la CREMF.</i>	Cette activité a été effectuée du 07 juin au 02 juillet 2021 et le rapport a été produit le 21 juillet 2021.	100%
6	<i>Contrôle de vraisemblance des données télé-déclarées dans l'application de calcul et d'archivage des TEG et des TU au cours du 1^{er} semestre 2021.</i>	Activité entièrement menée et ayant conduit à la publication des TEG moyens et des seuils d'usure.	100%
7	<i>Révision de la nomenclature comptable du CNEF.</i>	La nomenclature comptable du CNEF a été entièrement revue, enrichie et validée depuis le 03 décembre 2021.	100%
8	<i>Informatisation de la comptabilité du CNEF.</i>	L'application de traitement des données comptables a été réceptionnée et mise en production le 03 décembre 2021.	100%
9	<i>Poursuite de l'étude relative à la mise en place d'un fonds de garantie des PME</i>	La première phase de l'étude relative à la définition du modèle de fonds de garantie à retenir pour le Cameroun est achevée. La Banque Mondiale a transmis au MINEPAT les projets de TDR de la deuxième phase de l'étude relative à la structuration du fonds le 16 décembre 2021.	50%
10	<i>Poursuite de l'étude relative à l'élaboration du plan de développement du secteur financier du Cameroun.</i>	1- La note méthodologique de l'étude a été examinée par le Comité de pilotage du projet. 2- la Banque Mondiale a effectué une mission virtuelle au Cameroun du 15 au 23 novembre 2021 en vue d'évaluer les infrastructures devant favoriser l'accès au financement des PME dans le cadre de l'élaboration du plan de développement du secteur financier du Cameroun (P176337).	30%
11	<i>Poursuite du déploiement de l'application de calcul et d'archivage du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure auprès des EMF de 2^{ème} et 3^{ème} catégories.</i>	En raison de la pandémie à Covid 19, cette activité n'a pas été entièrement réalisée. Seuls quatre (04) EMF de 2 ^{ème} catégorie ont été couverts : CONADIE, RIC, APESA, CECAW.	25%
12	<i>Etude sur les nouveaux métiers de la banque au regard des technologies disruptives</i>	-Les questionnaires ont été adressés à tous les établissements de crédit et aux EMF de la 2 ^{ème} catégorie qui déclarent systématiquement les données dans la plateforme informatique du CNEF ; -Les réponses aux questionnaires sont en cours de collecte et de dépouillement.	15%

N°	ACTIONS	Mise en œuvre	Taux de réalisation
13	<i>Mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires au Cameroun.</i>	Les TDR du projet ont été adoptés. La collecte des données sur les produits et services les plus utilisés par les consommateurs est en cours.	10%
14	<i>Etude sur les cautions émises par les compagnies d'assurances.</i>	Des lettres ont été adressées à la Direction Nationale des Assurances les 03 novembre et 15 décembre 2021 à cette fin. Aucune réponse à ce jour.	10%
15	<i>Vérification du respect du Service Bancaire Minimum Garanti (SBMG) par les banques.</i>	La vérification du respect du Service Bancaire Minimum Garanti (SBMG) par les banques n'a pas été effectuée à cause des restrictions sanitaires.	0%
16	<i>Calcul et suivi de l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) et Mise en place d'un indice composite de l'inclusion financière.</i>	La collecte sur le terrain n'a pas été réalisée à cause des restrictions sanitaires.	0%
17	<i>Poursuite des séminaires de vulgarisation des outils de centralisation des informations sur la clientèle bancaire du CNEF et du déploiement des desdits outils ; et étude sur l'impact de la consultation de ces plateformes informatiques sur la qualité du portefeuille de crédits des établissements assujettis.</i>	Les séminaires sur le terrain n'ont pas été réalisés à cause des restrictions sanitaires.	0%
18	<i>Enquête annuelle sur la tarification des services financiers (établissements de crédit, de microfinance, de paiement, compagnies d'assurances, sociétés de bourse et de gestion du portefeuille, sociétés de financement).</i>	L'enquête n'a pas été réalisée à cause des restrictions sanitaires.	0%
19	<i>Mise à jour du modèle de scoring des entreprises dans le FIBANE et développement du scoring de la clientèle des EMF.</i>	La mise à jour du modèle de scoring des entreprises n'a pas été réalisée à cause des restrictions sanitaires.	0%
20	<i>Poursuite de la 2ème phase de l'étude sur la monnaie électronique.</i>	La poursuite de la 2ème phase de l'étude sur la monnaie électronique n'a pas été réalisée à cause des restrictions sanitaires.	0%
21	<i>Poursuite de l'évaluation du management des établissements de microfinance.</i>	L'évaluation du management des établissements de microfinance n'a pas été réalisée à cause des restrictions sanitaires.	0%

ANNEXES :

Tableau A1 : Répertoire des établissements de crédit immatriculés à fin 2021

NOMS DES BANQUES	PCA	DG	DG ADJOINT	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	AGREMENT	INSCRIPTION AU REGISTRE SPECIAL DU CNC	NUMERO
AFB	FONKOUA KAKE Jean Paulin	NAFACK Alphonse	YOUSOUFA BOUBA	SA	50.000.000.000	Arrêté n°00005/MINFI/DCE2 du 20/07/1987	Décision à caractère individuel n°01/880du 14/01/88	BC 11
ALIOS FINANCE	ZGHAL Hichem	NZUTUE FOTSO Georges	BAMAN Olivier	SA	2.499.000.000	Arrêté n° 00305 du 11/07/2000	Décision à caractère individuel n°	EF 2
BAC	KOFFI KONAN Léon	ZOA Eric Valery	SAYOUBA OUEDRAOGO	SA	23.858.000.000	Arrêté n°00000484/MINFI du 19/09/2008	Décision à caractère individuel n°58/09 du 19/01/2009	BC 25
BC-PME	M. NKODO FOUMENA Theodore	MANDENG née NDOUMBE Agnès	AMADOU HAMAN	SA	20.000.000.000	Arrêté n°243/MINFI du 16/08/2013	Décision à caractère individuel n°03/EC/2015 DU 12/03/2015	BS 01
BGFIBANK	NZONLIE LOWE Richard	ABAKAL MAHAMAT	OPIRA ONGALA Hyacinthe	SA	20.000.000.000	Arrêté n°180/MINFI du 01/11/2010	Décision à caractère individuel n°09/10 du 22/11/2010	BC 26
BICEC	BOKAM Jean- Baptiste	Rochdi SANHAJI	KONDO Isabelle	SA	49.080.000.000	Arrêté n°0024/MINEFI/CAB du 22/01/1997	Décision à caractère individuel n°05/97 du 10/03/1997	BC 16
CITIBANK	FADIKA YOUSOUF	ACHA GORDON	EDO Marie-Laure	SA	10.000.000.000	Arrêté n°07/1505/CF/MINEFI du 23/04/2007	Décision à caractère individuel n°17/98 du 11/08/1998	BC 20
CBC	TIKI Alfred	DJUMMO Léandre	GOUATIER Jean- Elisé	SA	16.500.000.000	Arrêté n°238/MINEFI/DCE/DMF/IB2 du 19/11/1997	Décision à caractère individuel n°08/97 du 25/11/1997	BC 17
ECOBANK	RICHARD NDOUMBE LOBE	ABUNAW Gwendoline		SA	10.000.000.000	Arrêté n°00295/MINFI du 04/07/2000	Décision à caractère individuel n°24/2001 du 01/02/2001	BC 22
NFC-BANK	AFAMBELE Lucas AGWARA	M.JUIUS BERDU MANJO		SA	6.127.400.000	Arrêté n°06/400/CF/MINEFI DU 08/12/2006	Décision à caractère individuel n°41/06 du 21/12/06	BC 23
SCB	OKOUDA Martin Aristide	Alexandre Louis Clément BEZIAUD	Madeleine EBENYE épouse EWELE KOUM	SA	10.540.000.000	Arrêté n°0008/MINFI/DCE2 du 03/08/1989	Décision à caractère individuel n°07/89 du 25/08/1989	BC 12
SGC	MALONG Alain	PICHOU Nicolas	NOUMOUE Victor	SA	12.500.000.000	Arrêté 187/MINEFI/CE2 du 05/07/1974	Décision à caractère individuel n°46/74 du 27/05/1974	BC 3/74

NOMS DES BANQUES	PCA	DG	DG ADJOINT	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	AGREMENT	INSCRIPTION AU REGISTRE SPECIAL DU CNC	NUMERO
SCBC	FONCHA Martin	Idrissa KAMARA	ASONGANYI Anna	SA	10.000.000.000	Arrêté 14153/MINFI/CE/D du 20/12/1986	Décision à caractère individuel n°2/79 du 20/02/1979	BC 6
UBC	NJONG Éric NJONG	YUYUN BANBOYE Clément	-	PLC	20.000.000.000	Arrêté 0319/MINEFI/DCE/DMF/EC du 08/09/1999	Décision à caractère individuel n°23/00 du 15/06/2000	BC 21
UBA	ESSOKA Ebenezer	BEUMO Brice Patrick	AHMADOU OUMAROU	SA	10.000.000.000	Arrêté n°07/1512/G/MINEFI du 31/08/2007	Décision à caractère individuel n°47/07 du 13/11/2007	BC 24
CFC	M. NDONGO Jules Doret	M. MISSI J.P.M A NEYNOKH	M. TJONOG Jean Calvin	SA	10 000 000 000	Arrêté n°5/78 du 16/10/1978	Décision à caractère individuel n°5/78 du 16/10/1978	1/ECB
PRO-PME	M. NGUE Jean Victor	M. EDZOA Pierre Conrad		SA	2 000 000 000	Arrêté n°00296 du 27/06/2001	Décision à Caractère individuel n° 797 du 28 septembre 2018	EF 13
SCE	CHOUPO KOUINCHE YVES	M. PEDHOM Victor	M. KUEMBOVE FUMBOP Hermann Joel	SA	2 080 000 000	Arrêté n°00156/MINEFI/DCE/DMF/EC du 10/08/1998	Décision à Caractère individuel n° 19/98 du 10 novembre 2018	EF 1
Wafacash Central Africa	Mme Samira KHAMLIHI	M. Mehdi KHANDID	Mme YANA Solange	SA	2 600 000 000	Arrêté n°0616/MINIFI du 21 novembre 2016	Décision à Caractère individuel n° 02/EC/2017 du 16 août 2017	EF 12
CCA-BANK	NKEMLA Albert	MEGUDJOU André Alexis	SANDA Ibrahim Oumarou	SA	13 750 000 000	Arrêté n° 000405MINFI du 30 mai 2018	Décision à Caractère individuel n° 06/EC/2018 du 19 juillet 2018	BC 27
BANGE CMR SA	NSUE OSA Jacinto	MOYO AVORO Emilio	ESSISSIMA Pascal Hervé	SA	10 000 000 000	Arrêté n° 00000840/MINFI du 10 novembre 2020	Décision à caractère individuel n° 00000820 du 25 octobre 2021	BC 28

Tableau A2 : Répartition géographique des agences des banques en 2021

REGIONS/BANQUES	ADAMAOUA	NORD	EXTREME NORD	CENTRE	SUD	EST	LITTORAL	NORD OUEST	SUD OUEST	OUEST	TOTAL
BICEC	1	1	2	7	3	2	11	1	6	3	37
SCB	2	2	3	16	4	1	18	2	3	5	56
SGC	1	1	2	10	2	1	14	1	3	4	39
STD BK	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
AFBK	1	1	2	19	2	1	18	1	2	5	52
CBC	0	1	1	3	1	0	5	0	0	3	14
CITI	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
ECOBK	1	1	1	3	0	1	8	1	4	1	21
UBC	0	0	0	3	0	0	4	2	2	1	12
NFC-BK	0	0	0	6	0	0	2	3	4	0	15
UBA	0	1	0	5	0	0	11	1	1	1	20
BAC	0	0	0	4	1	1	11	2	2	2	23
BGFIBK	0	0	0	3	1	0	7	1	0	1	13
BC-PME	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
CCA BK	1	1	2	11	2	1	14	2	3	5	42
BANGE	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	3
TOTAL	7	9	13	95	16	8	127	17	30	31	353

Source : CNEF

Tableau A3 : Liste des agences des établissements de microfinance dont l'ouverture a été autorisée en 2021

REGIONS/BANQUES	ADAMAOUA	NORD	EXTREM E NORD	CENTRE	SUD	EST	LITTORA L	NORD OUEST	SUD OUEST	OUEST	TOTAL
LA Regionale	2	2	4	16	4	2	9		1	2	42
UFC				5			2				7
First trust saving and Loan			1				1				2
Rural Investment (RIC)				3			4	4	2	4	17
Express Union Finance (EUF)	1		2	8	1	1	4			2	19
Dekap Lap				1			1			1	3
Credit Mutuel du Centre				4							4
Le Pelerin				1							1
Total	3	2	7	38	5	3	21	4	3	9	95

Source : CNEF

Tableau A4 : Liste des établissements assujettis immatriculés au CNEF en 2021

N°	RAISON SOCIALE	VILLE	CATEGORIE	DATE	NUMERO
Banques					
1	BANGE CMR	Yaoundé		25/11/2021	Décision à caractère individuel n° 00000820
Etablissements de microfinance					
1	SAVAN ISLAMIC FINANCE S.A	N'GAOUNDERE	2	26/07/2021	DCI N° 012/EMF/2021
2	MUTUELLE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DE MUYUKA COOP-BOD	MUYUKA	1	22/06/2021	DCI N° 007/EMF/2021
3	MUTUELLE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT D'ABONG-MBANG	ABONG-MBANG	1	26/07/2021	DCI N° 013/EMF/2021
4	SOBA COOPERATIVE CREDIT UNION S.A	YAOUNDE	2	25/10/2021	DCI N° 014EMF/2021
5	MUTUELLE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DE BELO	NJINIKOM	1	22/06/2021	DCI N° 004/EMF/2021
6	MUTUELLE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DE BAMOUGOUM	BAMOUGOUM	1	22/06/2021	DCI N° 005/EMF/2021
7	MUTUELLE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DE LOUM	LOUM	1	22/06/2021	DCI N° 006/EMF/2021
8	MUTUELLE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DE OBALA	OBALA	1	10/05/2021	DCI N° 009/EMF/2021
9	MUTUELLE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DE TONGA COOP-GIC	TONGA	1	10/05/2021	DCI N° 008/EMF/2021
10	ALAMANDUM COMMUNITY CREDIT AND SAVINGS	MANKON	2	10/05/2021	DCI N° 010/EMF/2021
11	DEKAP LAH S.A	BAMENDJOU	2	10/05/2021	DCI N° 011/EMF/2021

Source : CNEF